

Revue Brésilienne,

ou

RECUEIL

de Morceaux Originaux



4185
52

SUR LES AFFAIRES INTÉRIEURES DE L'EMPIRE, LA POLITIQUE,
ET SUR LA STATISTIQUE LOCALE.

Imitations ou Pièces originales de Littérature, Sciences et Arts.

Par les Rédacteurs du Moderador.

TOME PREMIER.

N°. I.

Rio de Janeiro,

IMPRIMERIE DE GUEFFIER E C°, RUE DA QUITANDA, 79.

Septembre, 1830.

Revue Brésilienne.

La REVUE BRÉSILIENNE paraît, du 3 au 5 de chaque mois, par livraisons de 64 pages d'impression, sur beau papier, et en caractères neufs. Elle formera, chaque année, trois volumes.

Le prix de la Souscription est de 4,000 Rs. pour quatre mois, payables d'avance chez GUEFFIER ET C^e. , Imprimeurs, rue da Quitanda, n°. 79, qui répondent de l'accomplissement des conditions de la souscription.

Revue Brésilienne,

ou

RECUEIL

de Morceaux Originaux

SUR LES AFFAIRES INTÉRIEURES DE L'EMPIRE, LA POLITIQUE,
ET SUR LA STATISTIQUE LOCALE.

Imitations ou Pièces originales de Littérature, Sciences et Arts.

Par les Rédacteurs du *Moderador*.

TOME PREMIER.

•

Rio de Janeiro,

IMPRIMERIE DE GUEFFIER E C^o, RUE DA QUITANDA, 79.

Septembre, 1830.

REVUE BRESILIENNE.

EXTÉRIEUR.

Nous sommes assurés de plaire à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux deux pièces officielles, que leur étendue doit nécessairement proscrire des autres feuilles de cette capitale, et que notre Revue doit admettre. Nous y joignons un plan d'Alger, et quelques idées de politique et de géographie sur cette nouvelle conquête des Français. Il est très-probable que dans le numéro du mois prochain nous pourrons donner l'historique complet de cette memorable expédition.

LETTRE

DU PRINCE LÉOPOLD DE SAXE-COBOURG,

MOTIVANT SON REFUS DE LA SOUVERAINETÉ DE LA GRÈCE.

« Londres, le 21 mai 1830..

« Le soussigné, après l'examen le plus approfondi, ne peut changer l'opinion qu'il a communiquée aux plénipotentiaires des cours alliées dans la note du 15 du courant. Il ne peut admettre que la réponse du président de

la Grèce aux résidens renferme une adhésion pleine et entière au protocole. Le soussigné pense qu'elle annonce une soumission forcée à la volonté des Puissances, et cette soumission forcée est même accompagnée de réserves de la plus haute importance.

» Le Président déclare positivement aux résidens que le gouvernement provisoire, d'après les décrets du conseil d'Argos, n'est pas autorisé à donner l'assentiment de la nation grecque; que les résidens qui étaient présens n'ignorent pas que le décret en question porte qu'aucun arrangement conclu par le gouvernement provisoire avec les puissances alliées ne sera obligatoire pour la nation grecque, que s'il est reconnu et confirmé par les représentants; que si les représentants étaient réunis, ils agiraient contre les instructions de leurs commettans, s'ils admettaient les propositions des puissances alliées. Mais la dernière partie de la note du Président présente encore plus vivement l'état des choses, car le Président dit qu'à l'égard des bases de l'arrangement le gouvernement se réserve le pouvoir de soumettre au prince, avec la copie de la note, les observations qu'il ne pourrait lui cacher sans trahir son devoir envers la Grèce et le prince.

» Ici le soussigné croit devoir rectifier une erreur, que pourrait faire naître la rédaction de la lettre du Président, du 6 avril. Le soussigné n'a jamais donné au Président lieu de croire qu'il adopterait la religion grecque.

» Ainsi se rattachent officiellement à la réponse du gouvernement provisoire aux résidens les observations et détails de faits que le soussigné a adressé aux plénipotentiaires le 15 du courant. Ils sont très-importans, en ce

qu'ils annoncent l'opinion du sénat grec sur les dispositions du protocole. On ne peut en méconnaître l'esprit et la tendance, ni en négliger les conséquences. Le Président déclare formellement que la communication du protocole a été reçue par le sénat avec un douloureux silence; qu'après une mûre délibération le sénat lui a déclaré qu'il n'était pas autorisé à adhérer à l'acte du 3 février, et que même, s'il avait reçu cette autorisation de la nation, il n'aurait pu en faire usage sans manquer à ses devoirs envers ses frères; qu'il ne consentirait jamais à ce que le Président fût chargé, au nom de la nation, de l'exécution des protocoles; que les alliés pourraient mettre leurs décisions à exécution, mais qu'il y resterait étranger, et que, si des ordres étaient donnés pour l'exécution dans les provinces, personne n'obéirait.

Dans une autre dépêche du 22 avril, postérieurement à sa réponse aux résidens, qui est du 16 avril, et à laquelle les plénipotentiaires font allusion, comme dissipant toutes leurs craintes, le président dit que le sénat approuve sa réponse aux résidens, et s'occupe d'une adresse et d'un Mémoire qui doivent faire connaître, conformément à ses précédentes communications, ses raisons pour refuser d'adhérer aux arrangements arrêtés par les alliés.

Cette dépêche, loin de dissiper les craintes témoignées par les précédentes, les confirme complètement, car le président renvoie de nouveau aux observations qui se rattachent à la réponse officielle aux résidens, et le tout prouve clairement ~~au~~ soussigné que l'opinion réelle et sincère du peuple grec est fermement et irrévocablement opposée aux décisions des puissances alliées.

» Les documens en question sont annexés à la présente note, et indiqués A, B, C. Le caractère et les sentimens du soussigné ne lui permettent pas de se soumettre à être ainsi imposé à un peuple mécontent, et de se retrouver rattaché, dans l'esprit de cette nation, à une diminution de territoire, à l'abandon de ses forces en armes, et à l'évacuation de leurs terres et maisons, d'où les Turcs ne les avaient expulsés jusqu'à ce moment que par une incursion temporaire.

» Le soussigné redoutait toujours ce résultat. Dans sa communication adressée au premier lord de la trésorerie le 9 février, il avait déclaré ne pouvoir gouverner les Grecs conformément à un traité qui pourrait avoir pour résultat l'effusion du sang et le massacre de leurs frères; il avait élevé des objections contre les nouvelles frontières, à cause de leur faiblesse sous le point de vue militaire, et réclamé pour les Grecs le droit de s'opposer à sa nomination.

» Le soussigné doit ici observer qu'à aucune époque de ces négociations on n'a fait la démarche pour la rédaction d'un traité dont il n'a jamais considéré le protocole que comme les bases sur l'importance desquelles il a appelé l'attention du duc de Wellington dans la même note. Si ce traité a été retardé, il ne l'a pas été par la faute du soussigné; il n'a jamais caché aux plénipotentiaires que, quelque disposé qu'il fût à faire de grands sacrifices personnels à la Grèce, ils n'avaient pas le droit d'exiger qu'il allât jamais dans ce pays sans obtenir, pour lui et les Grecs, cette sécurité qu'on ne peut trouver que dans les dispositions d'un traité solennel. Dans un *memorandum* du 8 mai, il s'est ex-

primé en termes aussi positifs : il a annoncé qu'il faudrait conquérir les provinces cédées par les Grecs pour les livrer aux Turcs, et que le nouveau souverain ne pouvait commencer son règne par des mesures de police pour faire abandonner aux Grecs leurs propres foyers.

» Si le sénat grec n'eût manifesté aucune opinion, ou au moins qu'il l'eût manifestée en termes qui permettent d'avoir l'espoir raisonnable qu'il adhérerait plus tard à ces mesures, le soussigné aurait pu, bien qu'involontairement, se soumettre à devenir l'instrument de l'exécution des décisions des Puissances alliées, et il se serait efforcé d'en adoucir la rigueur et d'en prévenir la tendance; mais le langage du sénat est aussi franc que ses sentimens sont naturels.

» Le soussigné se trouve ainsi, par sa nomination, dans la pénible position d'être rattaebé, par le même acte, à des mesures coercitives. Il faudra donc que son premier acte comme souverain soit, ou de forcer ses propres sujets, par le secours des armes étrangères, à se soumettre à la cession de leurs biens et propriétés à leurs ennemis, ou de se réunir à eux pour repousser ou éluder l'exécution d'une partie de ce même traité qui le met sur le trône de la Grèce.

» Il est certain qu'il sera placé dans l'une ou l'autre alternative, parce que le pays situé entre les deux lignes, l'Acarnanie et une partie de l'Étolie, qui doit être abandonné aux Turcs, est, ainsi que les forteresses, dans la paisible possession des Grecs. C'est le pays d'où la Grèce peut, avec le plus d'avantage, se pourvoir de bois pour la construction des navires. C'est le pays qui a fourni les

meilleurs soldats pendant la guerre. Les principaux chefs militaires grecs appartiennent à des familles de l'Acarnanie ou de l'Étolie. Après l'arrivée en Grèce du protocole du 22 mars 1818, et la publication de l'adhésion des Turcs à l'extension des frontières fixée par le traité d'Andrinople, toutes les familles qui avaient survécu à la guerre repururent, et commencèrent à reconstruire leurs maisons et leurs villes, à cultiver leurs champs. Ces peuples ne se soumettront jamais au joug turc sans résistance, et les autres Grecs ne veulent ni ne peuvent les abandonner à leur sort.

» Dans ces circonstances, le devoir que doit remplir le soussigné envers la Grèce est tout tracé. Dans toutes les transactions, il n'a vu que les intérêts du pays, et a constamment protesté, dans ses communications écrites et ses entrevues personnelles avec les ministres d'Angleterre et les plénipotentiaires des cours alliées, contre le projet d'entraîner les Grecs par la force dans un arrangement quelconque qu'ils regarderaient comme contraire à leurs vœux, et destructif de ces droits sur lesquels, comme l'observe justement le président, leurs grands sacrifices leur permettent d'insister.

» Lorsque le soussigné prévoyait qu'il deviendrait souverain de la Grèce, c'était dans l'espoir d'être reconnu librement et unanimement par la nation grecque, et d'être accueilli par elle comme l'ami qui récompenserait sa longue et héroïque lutte par la sûreté de son territoire et l'établissement de son indépendance sur des bases permanentes et honorables.

» C'est avec le plus profond regret que le soussigné

voit ces espérances déçues, et est forcé de déclarer que les arrangemens arrêtés par les puissances alliées, et l'opposition des Grecs, lui ôtent le pouvoir de parvenir à ce but sacré et glorieux, et lui imposeraient un devoir d'une nature bien différente, celui de délégué des cours alliées pour tenir la Grèce dans la sujétion par la force de leurs armes. Une telle mission serait aussi contraire à ses sentimens et injurieuse à son caractère, qu'elle est directement opposée au but du traité du 6 juillet, par lequel les trois puissances se sont réunies afin d'obtenir la pacification de l'Orient. En conséquence, le soussigné remet formellement entre les mains des plénipotentiaires un dépôt dont les circonstances ne lui permettent plus de se charger avec honneur pour lui-même et avantage pour les Grecs ou les intérêts généraux de l'Europe.

» LÉOPOLD , prince de Saxe. »



NAUFRAGE ET PERTE

DR

DEUX BRICKS DE GUERRE FRANÇAIS

SUR LA CÔTE D'ALGER.

Rapport adressé à S. Exc. le Ministre de la Marine et des Colonies par M. d'Assigny, Lieutenant de Vaisseau.

Au bagne d'Alger, le 23 mai 1830.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de rendre compte à V. Exc. de la perte des bricks *l'Aventure* et *le Sylène*, événement funeste dans lequel la fortune s'est plue à nous accabler de toutes ses rigueurs ; naufrage de nuit par un temps affreux, sur une terre ennemie peuplée d'hommes féroces que craignent même les Turcs, qui ne traversent qu'en tremblant leurs sauvages demeures.

Depuis mon retour de Tunis, j'étais naviguant de conserve avec la frégate *la Bellonne*. Dans la nuit du 14 au 15 mai, à deux heures du matin, le vent soufflant avec assez de force de la partie N.-O., les amures ~~à tribord~~, le bâtiment fatiguant beaucoup de la grosse mer, je fis prendre le second ris dans les huniers. Pendant cette opération, *la*

Bellonne, que nous relevions dans le S.-S.-O. à une assez grande distance, disparut tout-à-coup. Le jour s'étant fait, je pensai que la frégate avait viré de bord; et la brise ayant varié et passé au N.-N.-E. à cinq heures, nous courûmes le bord du N.-O.; je continuai ainsi jusques sur les dix heures, que l'on aperçut sous le vent un bâtiment, mais ne formant qu'une masse peu distincte; car la brume épaisse et le temps couvert ne permettaient de distinguer qu'avec peine les objets éloignés, même d'une petite distance: cependant ayant approché de plus près ce bâtiment, nous le reconnûmes pour un brick anglais de commerce. Un instant après, un autre bâtiment se distingua devant nous, un peu avant: le reconnaissant pour bâtiment de guerre, je fis mettre mon numéro, et ce briek, qui était *le Sylène*, me signala qu'il venait de Mahon, d'où il était parti le 11 mai; qu'il était porteur de paquets pour M. Massieu; enfin que la veille, dans la soirée, ayant contourné la rade d'Alger, il y avait aperçu une frégate anglaise au mouillage. Après avoir signalé que je croyais M. Massieu dans le S.-E., il était midi passé, nous continuâmes de courir au N.-O. jusqu'à environ une heure, que je pris le bord du S.-E., ne conservant toujours que les huniers avec deux ris; *le Sylène* nous suivait au vent à peu de distance. A cinq heures trente minutes, ayant fait vingt-trois milles au S.-E., la brise ayant un peu tombé, nous nous rapprochâmes l'un de l'autre, et lui ayant demandé son point, il me dit qu'il avait eu à midi, d'après un bon relèvement de la veille au soir, trente-sept degrés neuf minutes de latitude, et 0 degré quinze minutes de longitude Est. J'avais eu également à midi, d'a-

près un bon relèvement de la veille au soir, trente-sept degrés treize minutes de latitude, et seize minutes de longitude Ouest. Nous nous communiquâmes ces longitudes au porte-voix, et nous nous crûmes d'accord par les terminaisons Est et Ouest, qui se confondirent; en sorte que, rassuré par les probabilités que notre position était bonne, je hélai au *Sylène*, que mon intention était de gouverner à l'Est. J'avais l'intention de joindre la longitude d'Alger, ensuite de tenir le plus près tribord, *la Bellonne* se tenant habituellement sous ce méridien.

Nous courions depuis deux heures sous nos huniers; le *Sylène* nous suivait malheureusement à peu de distance dans nos eaux. Il était huit heures un quart: nous avions fait sept milles depuis le dernier changement de route, quand nous ressentîmes une légère secousse. Je montai de suite: un grain de brume épais couvrait l'horizon. Je fis mettre aussitôt la barre à tribord, orientant au plus près; mais il était déjà trop tard: nous venions de franchir l'accord d'un banc de sable, et la lame qui nous soulageait nous ayant abandonnés en déferlant, nous portâmes en entier sur le sable, présentant le travers à des vagues énormes, qui, venant en roulant tomber sur nous, portèrent de plus en plus le bâtiment sur le rivage (1). La mâture menaçant de tomber et de blesser du monde, je fis couper les rides de tribord, et les deux mâts tombèrent à-la-fois. Le temps était si obscur, que nous étions presque sur le rivage (les mâts, en tombant, formant un pont avec la grève), que nous n'apercevions pas encore la terre, si

(1) Nous avons échoué près du cap Bengut, à 36 milles environ du cap Caxine.

ce n'est par la blancheur de l'écume qui venait s'y déposer. Je défendis cependant aux hommes de se rendre à terre, espérant toujours que le bâtiment se tiendrait dans une position horizontale, sa quille et ses flancs s'appuyant de plus en plus sur le sable; mais cette espérance nous fut encore ôtée : il s'inclina peu à peu sur tribord, présentant son pont à toute la fureur de la mer. Ne pouvant plus tenir dans cette position, je fis établir un va et vient, et transporter à terre tout mon monde. J'y descendis moi-même, et nous nous rendîmes de suite au secours du *Sylène*, qui avait éprouvé presqu'en même temps un sort aussi déplorable que le nôtre; et notre malheur avait été si instantané, que nous n'avions même point eu le temps de signaler à ce bâtiment notre dangereuse position, ce qui, par le fait, n'eût pu lui servir. *Le Silène*, qui nous suivait d'assez près, ayant perdu dans le grain *l'Aventure* de vue, continuait la même route, lorsque l'on prévint le capitaine qu'on apercevait les brisans de très-près. M. Bruat étant monté sur le pont, fit orienter et envoyer le vent devant : cette manœuvre ayant été très-lente, le petit hunier restant masqué longtemps, le bâtiment cula beaucoup ; au moment où l'on amurait la grande voile pour arrêter une abattée trop forte, et donner plus d'air, le bâtiment donna le premier coup de talon, et la lame suivante l'échoua entièrement. Le capitaine fit couper de suite son grand mât, conservant quelque temps encore celui de misaine pour se rapprocher de terre, et ordonna également à son équipage de rester à bord, et le brick ayant penché vers la terre, ne fut évacué qu'à la pointe du jour. Avant l'évacuation, un seul homme fut enlevé par la mer : le plus grand ordre

régna pendant cette opération difficile; les malades furent mis à terre les premiers, l'équipage ensuite : enfin M. Bruat vint se réunir à moi, afin d'aviser ensemble à ce qu'il y avait à faire de plus convenable dans cette funeste position. Ayant réuni les officiers des deux bricks, nous leur présentâmes les deux moyens de salut qui s'offraient naturellement à nous. Le premier, de nous armer et nous tenir près des bricks jusqu'à ce que le temps pût permettre aux bâtimens de guerre de venir nous sauver ; le second, de ne faire aucune résistance et d'être conduits par les Bédouins jusqu'à Alger. Nous nous décidâmes pour le dernier avis, nos poudres étant mouillées, et le ciel et la mer étant loin de nous faire espérer de pouvoir apercevoir nos bâtimens de tout le jour. Ayant donc rassemblé tous nos hommes et pris quelques vivres que la mer avait jetés sur le rivage, nous prîmes le chemin d'Alger, en suivant la grève; il était environ quatre heures du matin : à peine avions-nous parcouru un quart de lieue, qu'une troupe de Bédouins armés vint fondre sur nous.

Parmi les hommes qui formaient l'équipage du *Sylène*, se trouvait un Maltais pris devant Oran, par ce brick, dans un bateau de pêche. Cet homme sachant l'arabe, et ayant longtemps navigué avec des marins de la régence, se dévoua, pour ainsi dire, au salut de tous. Nous recommandant de ne point contredire ce qu'il allait avancer, il protesta à ces barbares furieux que nous étions anglais. Par trois fois on lui mit le poignard sur la gorge, pour lâcher de l'effrayer et juger, par son émotion, si ce qu'il avançait était vrai : sa fermeté en imposa aux Arabes; et bien qu'ils ne fussent pas entièrement convaincus, elle jeta un doute en

leur esprit, qui contribua, en partie, à sauver les équipages.

Sous le prétexte de nous conduire à Alger par un chemin plus court, ils nous firent prendre la route des montagnes. Après un quart d'heure de marche, arrivés à un village, composé d'un petit nombre de cases, ils commencèrent à nous piller, d'abord légèrement, ensuite avec la plus barbare cruauté, nous laissant sans chemise, exposés au vent et aux froides ondées du Nord.

Après avoir fait environ quatre lieues dans les montagnes, nous faisant faire, à diverses reprises, des haltes, pendant lesquelles ils nous arrachaient le reste de nos vêtemens, nous arrivâmes à un village assez considérable (à peu près sur le méridien du cap Dellys), où ils nous firent arrêter, et distribuèrent à quelques-uns de nous du pain en petite quantité. Plusieurs fois, pendant cette pénible route, nous passâmes dans les mains de troupes différentes de ces arabes, et chaque changement occasionait, parmi ces brigands, les cris les plus affreux, les démonstrations les plus hostiles. Cependant, malgré les poignards et les yataguans levés, le sang ne ruissela pas; un seul des nôtres fut légèrement blessé à la tête.

Après une demi-heure de repos, les Arabes s'apercevant que le village n'était pas assez considérable pour nous loger tous, prirent, après une grande discussion, le parti de nous disséminer. M. Bruat, avec environ moitié des hommes, fut logé dans ce dernier village; je repris, avec le reste, la route que nous avions déjà parcourue; on nous distribua, chemin faisant, dans des hameaux épars, mais assez rapprochés, pour que nous pussions au besoin nous

donner avis les uns aux autres de ce qui pourrait survenir. Les officiers, les élèves, les maîtres furent distribués à peu près suivant ces groupes ; et je leur recommandai d'agir avec la plus grande prudence dans leurs rapports avec ces féroces habitans.

Ici l'histoire de nos malheurs se complique : chaque village, chaque maison présente des scènes différentes ; mais comme je craindrais de vous fatiguer par tant d'images douloureuses, je vais me borner à vous rendre compte de ce qui se passa sous mes yeux.

Arrivés dans la maison du bédouin qui nous avait pris sous sa protection, les femmes, d'abord, se refusèrent à nous recevoir ; nous fûmes rebutés encore dans une autre case ; puis elles finirent par s'attendrir sur notre sort, et la première maison dont nous avions d'abord été repoussés, devint notre asyle. On nous alluma du feu, on nous donna à manger, et deux jours se passèrent sans trouble. Le premier sujet d'inquiétude nous fut donné par quelques marins qui s'échappèrent des maisons voisines et coururent la campagne dans l'espoir de se sauver ; ils furent arrêtés peu après, mais les Bédouins nous observèrent davantage, nous soupçonnant tous d'avoir les mêmes intentions.

Le 18, vers le soir, les frégates de la division et quelques bricks s'étant approchés des navires échoués, envoyèrent des embarcations pour les reconnaître. Ces dispositions de débarquement jetèrent la terreur de toutes parts ; tous les Arabes s'armèrent et descendirent les montagnes en hurlant ; les femmes mirent leurs enfans sur leur dos, prêtes à fuir ; nous autres, malheureux

prisonniers, on nous enferma dans les cases les plus fortes, nous menaçant de mort au moindre mouvement que nous ferions pour tâcher de nous sauver.

Nous étions au moment d'être égorgés : un coup de canon que nous entendîmes nous parut pour tous le moment du massacre ; car, de quelque côté que tournaît la fortune, les Bédouins, vainqueurs ou vaincus, devaient se venger sur nous de leurs pertes, ou, exaltés par leurs succès, nous ajouter aux malheureuses victimes de leur fureur. Heureusement, la chance tourna plus favorablement que nous ne devions l'espérer : la frégate rappela ses embarcations, et tout rentra pour nous dans l'ordre accoutumé ; mais il n'en fut pas ainsi dans les montagnes.

M. Bruat, que j'avais laissé avec 23 hommes, compris le Maltais et 6 officiers, fut logé d'abord dans la même maison, avec ses compagnons ; mais, comme elle n'était pas assez grande pour tout le monde, on les en fit sortir et on les plaça dans une espèce de mosquée ouverte à tout venant, et qui les exposa à des recherches pénibles et à des mauvais traitemens. Les deux premiers jours, les Arabes qui les avaient capturés, leur disaient chaque matin que la rivière de Bouberak, gonflée par les pluies, ne leur permettait pas de les conduire à Alger. Le troisième jour, quoique leurs intentions parussent plus hostiles encore, la vie des hommes était en sûreté, lorsqu'un fils de Turc ayant passé la rivière, vint dire dans ces villages, que les officiers du dey étaient de l'autre côté, pour nous protéger ;

mais que, pour eux, ils étaient bien sots de nous prendre encore pour Anglais.

Le Maltais jugeait que sa présence hâterait les secours que nous attendions, étant plus à même que personne d'expliquer notre situation affreuse; à sa demande, M. Bruat le fit partir, en lui recommandant toute diligence.

Il y avait à peine une heure qu'il était en route, que nos marins furent mieux traités, plusieurs des Arabes leur rendirent les effets dont ils les avaient dépouillés le premier jour de notre captivité; en même temps, un des guides fit sortir le capitaine et lui fit entendre qu'il allait le conduire à la rivière. Celui-ci refusa de se séparer de ses camarades, qu'il informa aussitôt de la proposition qui venait de lui être faite; mais d'un avis unanime ils lui représentèrent que sa présence parmi eux ne serait pas, à beaucoup près, aussi utile qu'auprès des officiers du pacha. Il se décida donc à partir; mais, sur l'observation du commis aux revues, il obtint de changer de garde, pour leur laisser celui qui paraissait prendre mieux leurs intérêts. M. Bruat, en passant la rivière à la nage, perdit ses effets, qui furent entraînés par la violence du courant. Arrivé sur l'autre rive, un Turc se dépouilla des siens pour l'habiller. De là, ayant été mené à la tente de l'effendi, ne trouvant personne sachant le français ou l'anglais, il fut interrogé en espagnol, et reçut les plus grandes assurances pour la sécurité de tous.

On expédia de suite deux officiers dans les montagnes, on lui permit même d'écrire une lettre à son second

pour lui donner les mêmes assurances. L'effendi, tout en lui témoignant beaucoup d'humanité, lui fit plusieurs questions sur le débarquement. Il lui demanda *s'il était vrai que les troupes partissent contre leur gré?* M. Bruat lui répondit que *la conduite de nos soldats, lorsqu'ils seraient débarqués, leur prouverait la fausseté de cette assertion.* Quant au point et à l'époque où devait avoir lieu le débarquement, il lui observa que les circonstances seules pourraient en décider.

On insista particulièrement pour savoir ce qu'étaient devenues ses dépêches. Sur la réponse qu'il fit qu'il les avait déchirées quelques minutes après l'échouage, on lui fit dire par un officier turc qui venait d'arriver et qui parlait français, que *s'il pouvait les lui livrer, il obtiendrait sur-le-champ sa liberté.* Sa réponse fut *que, quand même ses jours y seraient attachés, il ne balancerait pas à les lui refuser.* Tout paraissait tranquille dans les montagnes, le sort de nos camarades semblait être assuré; mais à environ 8 heures du soir, de grands cris se firent entendre de l'autre côté de la rivière, on disait que la division s'était approchée des débris des bricks; que des Bédouins avaient été blessés par le feu de l'artillerie; qu'enfin plusieurs Français échappés dans les montagnes y avaient blessé une femme. Ces causes réunies furent probablement les motifs du massacre. L'effendi pâlit en apprenant ces nouvelles, et se plaignit à M. Bruat de ce que la présence de ces navires avait exaspéré les Arabes, sans pouvoir nous être daucun secours.

Cependant le capitaine lui observa que les bâtimens avaient fait leur devoir, dans la supposition que nous

fussions encore cachés dans les montagnes; et pour les autres parties du rapport qu'on venait de lui adresser, il était probable qu'elles étaient fausses.

Le lendemain M. Bruat fut expédié pour Alger, d'après les ordres du dey, et y arriva le 20 au matin. Il fut conduit chez l'aga, qui lui renouvela les questions qui lui avaient été déjà faites. *Une lettre qui lui fut montrée, datée de Toulon, lui prouva qu'il recevait des informations sur tout ce qui se passait.*

Le lendemain du départ des montagnes, de M. Bruat, les Arabes conduisirent en deux bandes à la rivière onze personnes, dont deux officiers; ils furent expédiés de suite pour Alger.

Enfin le 20, à quatre heures du matin, les Arabes chez lesquels j'étais logé avec une partie des miens, nous rassemblèrent pour nous conduire à la rivière Bouberak et nous remettre entre les mains des officiers du dey, lesquels nous rencontrâmes un peu en-deçà de la rivière: l'un d'eux ~~qui~~ parlait français, nous dit que nous étions bien heureux d'avoir échappé au massacre; que déjà vingt têtes avaient été portées à Alger; qu'on parlait d'un plus grand nombre encore. Ces nouvelles nous nàvrèrent le cœur et furent, pendant toute cette triste marche, le sujet de nos dououreux entretiens.

Nous passâmes la nuit au cap Matifoux; le lendemain, environ à quatre heures du soir, nous entrâmes à Alger, escortés de soldats turcs et suivis d'une population nombreuse. On nous conduisit devant le palais du dey, où le spectacle affreux de nos malheurs vint frapper

nos yeux dans toute son horrible vérité; les têtes de nos camarades y étaient exposées aux yeux d'une populace effrénée. Plusieurs de nous ne purent supporter ce spectacle de douleur et tombèrent évanouis. Après dix minutes de pause on nous conduisit au bâche, où nous trouvâmes douze des nôtres, qui, réunis à 74, que j'accompagnais, sont, jusqu'à présent, les seuls débris que j'aie pu réunir de cet affreux naufrage.

Le consul d'Angleterre et celui de Sardaigne avaient demandé audience au dey, pour obtenir d'avoir les états-majors chez eux; mais nous les priâmes de n'en rien faire; notre intention est de rester toujours avec nos hommes et de partager, en tout, leur mauvaise fortune.

M. le consul de Sardaigne s'est chargé d'avancer les fonds nécessaires à la nourriture des deux équipages; nous en avons réglé les dépenses avec tout l'ordre et l'économie possibles.

Le dey lui-même nous envoya, le jour de notre arrivée, les objets que réclamaient nos premiers besoins.

Quelque affreuses que soient les suites de notre naufrage, nous devons encore bénir la Providence d'avoir permis à nos soins d'en recueillir autant de débris, car, jusqu'à présent, les équipages dont les bâtimens périrent sur ces côtes, entraînés par leur courant variable, ont presque tous été entièrement massacrés; un navire, même de la régence, n'y éprouverait pas un sort moins funeste: pour nous, nous avons fait ce que nous devions faire; et quels que soient les douloureux souvenirs dont nos âmes resteront toujours pénétrées, nous avons encore la consolation

de n'avoir à accuser de notre perte que les chances malheureuses de la navigation.

J'ai l'honneur de demander à V. Exc. le grade d'enseigne pour MM. Augier, Bonnard et Cossade, élèves de 1^{re} classe; l'entretien du grade d'enseigne pour M. Barnel, auxiliaire. Nous devons aux soins de ces messieurs le bon ordre qui n'a cessé d'exister parmi nos marins; enfin, je termine, Monseigneur, en vous demandant un avancement, soit en grade, soit en paie, pour tous les hommes des deux équipages.

Le Maltais, dont le dévouement nous sauva tous, a, par sa belle conduite, fixé assez l'attention de V. Exc., pour qu'il me soit inutile de le rappeler à son souvenir.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. D'ASSIGNY.

Post-scriptum. Monseigneur, je venais de terminer mon rapport, lorsque l'on est venu me prévenir que deux hommes étaient parvenus à s'échapper de la fureur des Arabes dans les premiers momens de l'effervescence. L'un d'eux saisissant une fourche, l'aurait enfoncée dans le col de celui qui venait pour l'assassiner; l'autre aurait pris une hache, et après s'être longtemps défendus, ne pouvant résister au nombre toujours croissant des assaillans, ils s'enfuirent, après avoir blessé plusieurs Arabes. Ils errèrent plusieurs jours dans les montagnes, se nourrissant de racines; enfin ils vinrent se constituer prisonniers entre les mains des officiers du dey, qui les firent conduire à Alger.

Je pense que la décoration de la légion d'honneur ne serait point déplacée sur les cœurs de ces braves gens, qui, en outre des souffrances qu'ils ont éprouvées, ont, par leurs services antérieurs et leur bonne conduite, toujours mérité les éloges de leurs chefs.

L'un, du brick *l'Aventure*, se nomme Duchamp (Pierre), quartier-maître à la 4^e compagnie.

L'autre, du brick *le Sylène*, se nomme Poudroux (Guillaume), matelot de 5^e classe à la 6^e compagnie.

NOTICE
SUR LA VILLE D'ALGER,
SES ENVIRONS ET SON PORT ;

ET
RÉFLEXIONS

SUR L'IMPORTANCE DE CETTE NOUVELLE ACQUISITION POUR LA FRANCE.

On connaît peu, en général, l'importance des résultats de l'expédition d'Alger, si heureusement entreprise par la France et si rapidement menée à terme; et nous ne doutons pas de la surprise de nos lecteurs quand nous leur apprendrons que par cet heureux événement, nouvelle preuve de la valeur et des talents militaires français, il ne s'agit de rien moins que de l'acquisition d'un grand royaume, plus étendu que la Grande-Bretagne, d'une surprenante fertilité, peu populeux, il est vrai, mais abondant en richesses naturelles.

Le territoire d'Alger est l'ancienne Mauritanie et la Tingituna, ayant près de six cents milles de longueur, et environ cent vingt milles de large. Ses bornes sont, à l'ouest le royaume de Fez, au sud les montagnes de l'Atlas et du Biludulgerid, à l'est le royaume de Tunis, au nord la Méditerranée.

Le fleuve Malva, maintenant appelé Mélonia, qui marque

les limites occidentales du (déjà ci-devant) territoire d'Alger, est le plus grand de cette partie de l'Afrique, et est partiellement navigable pour de petits bâtimens. Le pays est coupé par cinq rivières de moindre étendue.

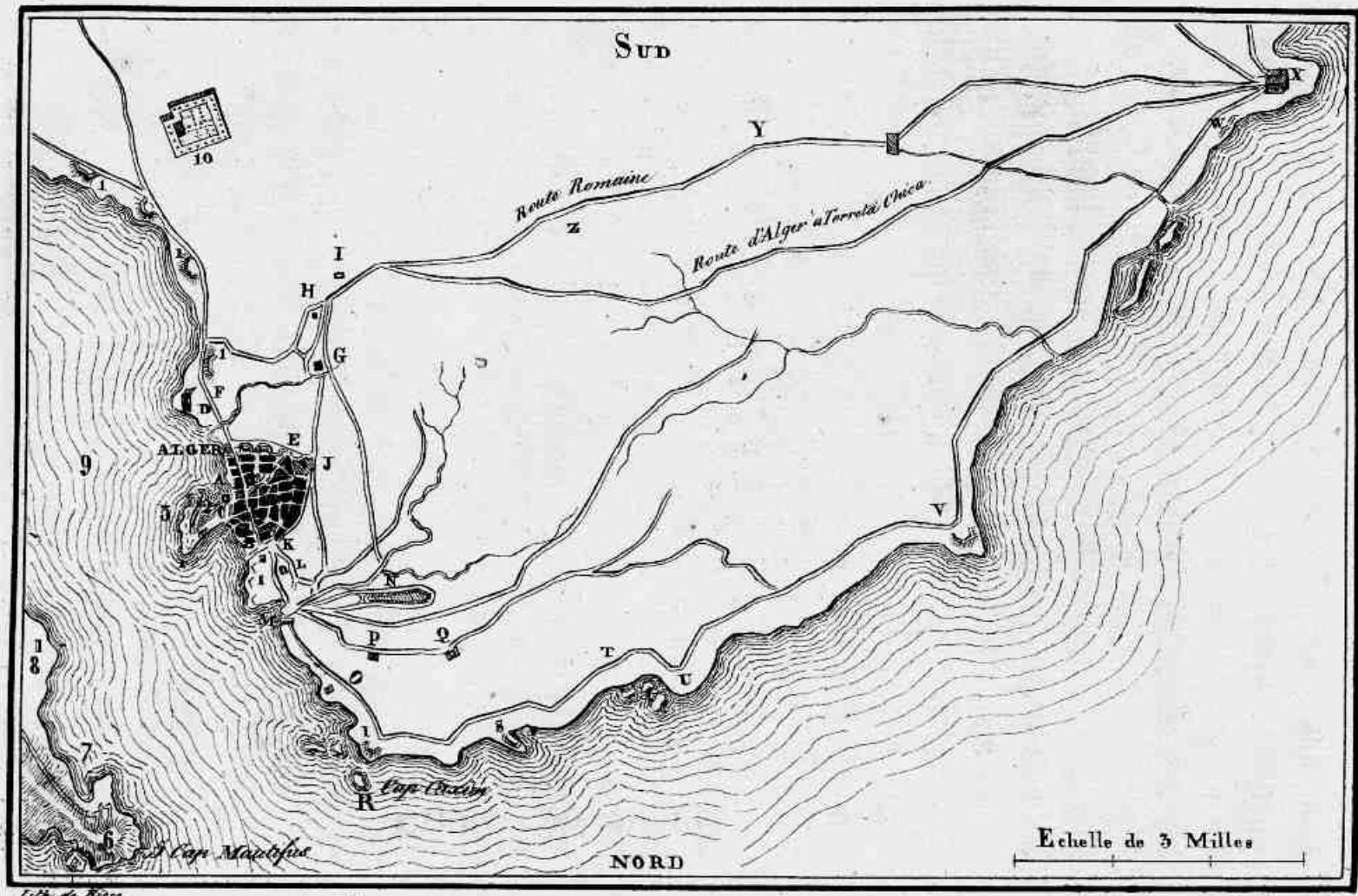
Outre la métropole d'Alger, qui contient environ cent vingt mille ames, il existe dans le pays plusieurs autres grandes cités. La population de la ville Constantina n'est pas estimée à moins de cent mille individus. Oran est une ville riche et populeuse; sa rade est assez sûre, et, quelques milles à l'est, s'ouvre une magnifique baie, qui peut abriter les flottes les plus nombreuses dans son sein. Témizan et Tenez, jadis les capitales de riches royaumes, existent encore, mais dans un état de décadence et de ruine. Boujiah, puissante forteresse, possède un port plus vaste que celui d'Alger. Mersalquivir et Sershell sont des places assez importantes. Les salines d'Arzen sont les plus vastes du monde. Escalah est renommée pour l'étendue de son commerce et ses fabriques de shalls et de tapis. La laine des troupeaux de ses environs est d'un grand prix. Blida est une ville populeuse dans l'intérieur; et Gigeri, sur le bord de la mer, est une place commerçante, d'assez grand intérêt. Il existe également, dans les districts populaires, un nombre de grandes villes, qui rarement ont été visitées par les voyageurs européens. Il est inutile d'ajouter que ces dernières ne jouissent plus que d'un reste de prospérité, car bien que ces cités, jadis si florissantes, continssent alors toutes les riches productions de l'art des Romains, si abondamment répandues en Mauritanie, la rage des envahisseurs à peine a laissé quelques vestiges de grandeur dignes d'exciter la curiosité des modernes.

Le climat de cette contrée est doux et salubre; les saisons s'y succèdent sans changement très-marqué. Les chaleurs du commencement de l'automne sont excessives; mais elles sont tempérées par le souffle du vent du nord. Il existe peu de maladies particulières au territoire algérien. La peste n'y a pas exercé de ravages depuis nombre d'années, bien qu'elle ait souvent dépeuplé les pays environnans, et l'île de Malte, qui en est voisine. Les richesses minérales y sont, dit-on, très-abondantes; mais les métaux les plus précieux sont le fer et le plomb, qui y sont déjà exploités. Il existe, assure-t-on, de l'or dans les montagnes de l'Atlas; les fontaines minérales y sont abondantes, et les plus magnifiques coraux se pêchent en abondance sur ses côtes. Mais la fertilité du sol est la véritable richesse du pays. Une heureuse combinaison de chaleur et d'humidité donne aux productions végétales une vigueur et une croissance extraordinaires. Le blé, le maïs s'y récoltent en abondance; les vignes y parviennent à une hauteur prodigieuse, et l'on y rencontre des chênes d'une énorme grosseur. L'olivier y est indigène: tous les fruits du midi de l'Europe y croissent avec une étonnante variété, et sont d'une saveur exquise. Les collines sont couvertes de thym et de romarin; et dans beaucoup d'endroits, des rosiers, rapprochés et plantés sur de vastes étendues, produisent ces roses dont l'essence si renommée est recherchée dans tous les pays. Le territoire est également très-favorable à la canne à sucre, qui y croît avec beaucoup de vigueur, que l'on présume être indigène, et qui a fourni les premiers plants cultivés dans les Indes Occidentales. Les chevaux de Barbarie ont été de tout temps célèbres pour leur vitesse et la beauté

de leurs formes. Les bêtes de proie y sont nombreuses, et la dépopulation d'une grande partie de la contrée favorise leur reproduction. Les Algériens sont sans doute un peuple de barbares; mais, bien que dépourvus de sciences et de lettres, ils sont dans un état de civilisation bien supérieur à celui des nègres de l'intérieur du continent, et des Indiens de l'Amérique. C'est plutôt un peuple grossier qu'un peuple sauvage. Quelques-uns de leurs objets manufacturés sont superbes et dignes d'être imités. Leurs vêtemens sont composés de riches étoffes, et drapés avec beaucoup plus de goût que ceux des Grecs ou des Turcs. Ils jouissent de la grande faveur de la société civilisée; car ils ont une police organisée, des lois écrites, et des tribunaux de différens ordres. Les Français, en conséquence, ne se sont point rendus maîtres d'un pays sauvage, seulement pour s'emparer du sol, comme ont fait les Anglais lors de la conquête du nord Amérique et de l'Australasie, mais pour se mettre en possession d'un pays qui offre d'immenses ressources, et le monde entier s'est intéressé à leur succès. Ils se proposent de régénérer le pays, et sans aucun doute de trouver un moyen de soulager la France d'un excès de sa population la plus malheureuse; car tout importante que puisse être cette acquisition, cependant, sans intention ultérieure à la conquête, l'état des Maures (population entièrement militaire) est tel, que le pays rendrait à peine ce qui serait nécessaire aux dépenses des nombreuses garnisons qu'il serait indispensable d'y maintenir. Il serait difficile de désigner sur la carte du globe un emplacement de colonie plus convenable pour la France: le trajet est court; le climat est tellement rapproché de celui du midi

de ce pays, qu'à peine les Français sentirait-ils le changement. Le gouvernement français n'a point encore manifesté son projet de colonisation ; mais l'on sait, à n'en point douter, que bientôt le plan de ce projet sera publié.

Nous offrons à nos lecteurs une lithographie des environs d'Alger, dessinée sur un bon modèle, et rendue avec beaucoup d'exactitude par les soins de M. Risso, qui exerce son art avec un vrai talent dans notre capitale.



Explication du Plan d'Alger.

- A. Palais du Dey.
- B. Porte de Baba Loucit.
- C. Porte de la Mer.
- D. Porte de Babazoune.
- E. Porte Neuve.
- F. Fort Babazoune.
- G. Palais du Sultan.
- H. Maison du Consul Français.
- I. Maison du Consul Danois.
- J. El Cassanbah.
- K. Fort Neuf.
- L. Sittet Akolett (fort).
- M. Maison de campagne du Dey.
- N. El Ovadi.
- O. Fort des Anglais.
- P. Maison du Consul Anglais.
- Q. Maison du Consul Américain.
- R. Pointe Pescado ou Cap Caxin.
- S. Fort de quatre canons.
- T. Saint des Mouches.
- U. Ras Acconater.
- V. Côte d'Halif Marabout.
- W. Abreuvoir.
- X. Torreta Chica (à 12 milles d'Alger).
- Y. Route Romaine.
- Z. Route de Torreta Chica.
- 1. Batteries.
- 2. Port.
- 3. Môle.
- 4. Digue.
- 5. Cap Mautifus.
- 6. Fort Mautifus.
- 7. Caverne de Mautifus.
- 8. Petit Château.
- 9. Baie.
- 10. Jardin appartenant au Dey.

ARTICLE NÉCROLOGIQUE

SUR

GEORGES IV, ROI D'ANGLETERRE.

Georges IV (Frédéric Auguste), fils ainé de Georges III et de la reine Charlotte (princesse de la maison Mecklembourg-Strelitz), naquit le 12 d'août 1762. Les réjouissances publiques et particulières à la naissance de l'héritier présumptif de la couronne furent universelles dans toute l'étendue de la Grande-Bretagne, et dans la métropole elle fut marquée par une singulière coïncidence. Pendant que les batteries du Parc annonçaient cet heureux événement, et que Sa Majesté et les Grands-Officiers de la Couronne étaient réunis au palais de St.-James, un long convoi de fourgons suivait la rue de St.-James, chargé des trésors trouvés à bord de la frégate espagnole *l'Hermione*, la plus riche capture faite durant cette longue guerre, qui se termina peu de temps après par la paix de 1763. Le roi Georges III et son épouse veillèrent avec grand soin sur les premières années du prince, et le roi disait que les premières impressions de l'enfance décidaient souvent des mœurs et de la conduite de toute la vie. Bientôt les professeurs les plus habiles se livrèrent avec zèle à l'éducation scientifique du prince royal et de ses frères. Dans

le système de cette éducation, tout était dirigé vers un but utile. Arthur Young (le célèbre agronome) rapporte qu'à l'âge de douze ans Son Altesse Royale et le duc d'Yorck, résidant alors à Kew, nettoyèrent eux-mêmes un grand carré dans leurs jardins, qu'ils semèrent de blé, et qu'ils travaillaient chaque jour à l'entretien de leur petite plantation, qu'ils coupèrent, lièrent en bottes et recueillirent; qu'eux-mêmes le battirent sous le fléau, le moulurent et le convertirent en pain, enchantés de se nourrir du produit de leur propre travail, et de pouvoir le présenter à leurs parens, qui partagèrent leur précieux repas. L'éducation classique du prince royale en fit, il est vrai, un homme instruit et parfaitement élevé; mais elle le sépara de la société et le priva de la connaissance du monde. L'erreur de ses professeurs, tout excellens qu'ils fussent sous tout autre rapport, fut de ne pas mettre leur pupille en garde contre les séductions, qui ne pouvaient manquer de se presser autour de lui dès son entrée dans le monde.

Cette importante omission dans l'éducation du prince fut pour lui la source de vives afflictions, quand, ayant atteint l'âge de sa majorité, en 1783, l'usage voulut qu'il eût une maison séparée. Le Roi, malgré les instances de ses ministres et des amis de S. A. R., ne voulut jamais consentir à porter sa dotation au-delà de cinquante mille livres sterling par an. Il était difficile que, dans le feu de la jeunesse, le prince pût surveiller lui-même des dépenses aussi variées que celles de sa maison. Une dette de deux cent mille livres sterling fut contractée par lui et donna lieu à des plaintes

et des discours peu flatteurs pour S. A. R. On doit cependant rendre cette justice à S. A. R., que, dès le moment où son père refusa de venir à son secours dans les embarras où il se trouvait placé, il réduisit immédiatement les frais de sa maison, mit une forte portion de sa dotation à la disposition de ses créanciers, et vendit non-seulement un haras favori qu'il possédait à New-Market, mais même une partie des chevaux de ses voitures. On doit encore ajouter que par la suite il satisfit entièrement à ses engagemens, en se prêtant à tous les arrangemens avec la plus grande facilité. Le Parlement s'assembla en novembre 1783, et le prince royal prit siège dans la Chambre des Lords comme duc de Cornwall, la Chambre ne reconnaissant pas formellement la dignité de prince de Galles, quoique donnant toujours ce titre à l'héritier présomptif de la couronne. Il est rare que le prince y ait parlé; mais toutes les fois qu'il a jugé convenable de le faire, ses discours y ont produit une vive impression et ont été prononcés avec grâce et dignité, entre autres celui auquel donna lieu une discussion très-animée entre le Duc de Clarence et Lord Eldon, alors chancelier, dans laquelle le royal duc se servit d'une expression peu mesurée. Le prince, en prenant la parole le lendemain sur un autre objet, eut l'art d'introduire dans son examen de la question quelques réflexions aussi justes que polies sur la nécessité de conserver, dans les débats, la décence et les égards que se devaient les uns aux autres les membres de la Chambre, et la leçon fut rarement oubliée depuis. On désirait alors vivement que le prince

se mariât , pour assurer , ainsi qu'on l'espérait avec anxiété , la succession au trône dans la branche ainée de la famille. Enfin on apprit que le roi avait proposé au prince la main de la princesse Caroline Louise , fille de la sœur de S. M. , la princesse Augusta , et du duc de Brunswick , sous la condition de payer les dettes du prince. Cette union mal assortie , ainsi que la suite l'a malheureusement prouvé , eut lieu le 8 avril 1795. La Chambre des Communes , sur la motion de M. Pitt , alors premier ministre , porta à 125,000 livres sterling , par an , la dotation du prince , en déduisant 25,000 liv. st. pour l'amortissement successif de ses dettes . 81,000 liv. st. furent également accordées pour l'achat de meubles , d'argenterie , et les dépenses des fêtes de l'auguste hymen. La naissance d'une fille , la princesse Charlotte Auguste , le 6 janvier 1796 , dont LL. MM. furent les parrains en personne , fut cordialement fêtée par le peuple , qui cependant regrettait que le premier-né ne fût pas un fils , et trop tôt après eut à gémir de ce que le mariage n'eût point eu d'autre issue. Il serait à désirer qu'on pût jeter un voile sur les dissensions domestiques , qui ne cessèrent qu'à la mort de la reine Caroline , et qui , *envenimées encore par l'esprit de parti , rendirent le Prince royal , le Prince Régent , et le Roi Georges IV , impopulaires pendant ce long intervalle qui précéda la mort de cette reine , ou bien imprudente , ou bien infortunée. Mais aussitôt que la cause eut cessé d'exister , aucun souverain n'a été plus justement et plus universellement populaire que Georges IV. Avant cette union malheureuse , le Prince royal

avait déjà exercé en partie les fonctions de la régence (en 1788 et 89), quand la maladie de son père lui rendit impossible toute espèce de travail, maladie qui, après un assez court intervalle de lucidité, l'obligea à se retirer à Windsor jusqu'à sa mort (29 janvier 1820). En revenant un peu sur les années précédentes, nous verrons que sous le roi Georges III et son administration le Prince royal ne put jamais obtenir de poste militaire actif. Ses demandes à cet égard furent pressantes, mais sans aucun succès. Au moment du renouvellement des hostilités en France, en 1803, le prince insista de nouveau auprès de son père pour obtenir du service actif. Sa lettre, publiée depuis, fait beaucoup d'honneur à son caractère, et sert à faire connaître combien était critique alors la situation de l'Angleterre. Nous en citerons quelques fragmens : « Je demande, disait S. A. R., qu'il me soit permis de déployer l'énergie de mon caractère, et de répandre la dernière goutte de mon sang pour le soutien de la personne de V. M., de sa couronne et de sa dignité. Ceci n'est point une guerre entreprise dans l'esprit de conquête, de gloire ou d'agrandissement : dans cette lutte, le plus humble des sujets de V. M. est appelé aux armes ; il conviendrait peu à moi, le premier d'entre eux, à moi, placé le plus près du trône, de demeurer le pacifique et l'oisif spectateur de tous les malheurs qui nous menacent, de me montrer insensible aux dangers qui nous environnent, et indifférent aux funestes conséquences qu'ils peuvent entraîner à leur suite. Le Hanovre est perdu, l'Angleterre est menacée d'une invasion,

l'Irlande est insurgée, l'Europe est enchaînée aux pieds de la France : dans une semblable crise, le prince de Galles, ne cédant à aucun de vos serviteurs en zèle et dévouement, à aucun de vos sujets en obéissance, à aucun de vos enfans en tendresse et en affection, ose s'approcher de vous, et répéter à V. M. les offres qu'il a déjà faites par la voie de vos ministres. Un sentiment d'honnête émulation, la conscience de ce que je dois à moi-même et à ma famille, et surtout la crainte de perdre l'estime de cette noble armée, qui peut être le soutien de la couronne de V. M., et mon plus cher espoir par la suite, m'ordonnent de persévérer et d'assurer V. M., avec respect et humilité, que, confiant dans la justice de ma réclamation, aucun pouvoir humain ne pourra me déterminer à m'en désister.

» Permettez-moi, Sire, d'ajouter que je dois adopter cette conduite par les motifs les plus chers comme homme, et les plus sacrés comme Prince. Ne dois-je pas me mettre en avant dans un moment de difficultés et de dangers sans exemple? Ne dois-je pas partager la gloire de la victoire, quand j'ai tout à perdre par la défaite? Les plus hauts emplois dans le service militaire de V. M. sont remplis par les branches cadettes de la famille royale; moi seul je n'ai pas de place assignée! Ne suis-je pas digne d'être même le plus jeune Maréchal-de-Camp de votre armée? Si je pouvais me soumettre en silence à de semblables indignités, je les mériterais, et je prouverais, à la grande satisfaction de vos ennemis et des miens, que je suis entièrement incapable de ces efforts que ma naissance et les dangers du tems réclament

avec le même empire. Placé si près du trône, m'abaisser est porter atteinte à la cause de la royauté ; je ne puis pas tomber dans l'opinion publique, sans que V. M. participe à ma dégradation. Tous les motifs de sentimens privés et de devoirs publics m'ordonnent de supplier V. M. de revenir sur sa décision, et de me placer dans la situation que ma naissance, les obligations de mon rang, l'exemple de mes prédécesseurs et l'attente de la nation anglaise m'obligent à réclamer. Comme à cette époque le Prince se trouvait en opposition avec les ministres, la mésintelligence régnait entre le roi et lui ; sa réponse fut négative, et le Prince dut céder : mais, en 1804, une réconciliation cordiale eut lieu entre le Souverain et le Prince, et dès-lors cessèrent les différends qui depuis long-temps existaient entre ces augustes personnages.

Mais quelle que soit l'élévation des hommes, les peines de l'humanité les atteignent comme les moindres sujets, et peut-être plus vivement encore. Les chagrins domestiques du Prince furent en partie compensés par le mariage de sa fille à un époux de son choix, le Prince de Saxe-Cobourg (2 de mai 1816). Au moment où tous les cœurs se nourrissaient de l'espoir de voir bientôt venir au jour un héritier de la Couronne, se répand la funeste nouvelle que l'enfant, mort dans le sein de sa mère, l'a entraînée elle-même au tombeau (6 novembre 1817).

La mort de la reine Charlotte suivit bientôt celle de sa petite-fille, et, pour porter le dernier coup au cœur du Prince, son père rendit le dernier soupir le

20 janvier 1820. La froideur qui exista pendant quelque temps entre Georges IV et le Prince de Saxe Cobourg son gendre n'était rien moins qu'une antipathie personnelle du roi contre ce dernier. Il est vrai que le roi, alors Prince-régent, avait fait choix pour sa fille d'un autre époux; tous les arrangemens diplomatiques étaient conclus, et même publiés, pour donner la main de la princesse Charlotte au prince héritaire d'Orange, qui se rendit à Londres pour faire une cour assidue à la jeune princesse, que tout le monde considérait comme sa prétendue. Soit que la princesse Charlotte ne trouvât point à son gré le prince d'Orange, ou plutôt qu'ayant vu précédemment le prince Léopold, elle eût ressenti de l'amour pour lui, ce fut en sa faveur qu'elle se prononça. Son père déclara ne vouloir gêner en rien ses inclinations, et le prince Léopold fut appelé en Angleterre, où le prince-régent, loin de lui témoigner du mécontentement, plaça près de lui trois gentilshommes de haut rang, avec spéciale injonction, comme le prince n'avait point de fortune, que tout ce qui lui serait nécessaire et tout ce qu'il pourrait désirer lui fut immédiatement fourni aux frais du prince-régent. La froideur dont nous avons parlé n'avait d'autre motif qu'une visite du prince Léopold à sa belle-mère, dans un moment peu convenable. Le prince, à l'arrivée à Londres de la princesse Caroline, n'avait point été la visiter; ce ne fut que lorsque, par quelque motif que ce soit, le Prince-régent perdit sa popularité, qui reflua presqu'entièrement sur son épouse, que le prince Léopold se rendit chez elle, ce qui dut néces-

sairement blesser l'amour-propre de son beau-père. Quoique les habitudes et les manières polies du roi Georges IV ne fussent pas suffisantes pour exciter chez son peuple un attachement d'enthousiasme, il y avait quelques traits dans son caractère qui devaient flatter l'orgueil national. Il était magnifique, généreux et fort au-dessus de tous les princes ses ancêtres par sa grandeur et sa prospérité. Les annales de l'Angleterre ne comptent aucune période supérieure en gloire à celle de sa régence, aucune ne présente plus de libéralité que celle de son règne. Mais les événemens douloureux dont nous avons parlé troublèrent à plusieurs reprises le bonheur de sa vie. Les maladies aidant le ravage des années, vinrent porter atteinte à une constitution originairement très-robuste. En mars de la présente année le roi éprouva une assez grave indisposition, dont les symptômes devinrent bientôt alarmans, et dès-lors le reste de sa vie ne fut plus qu'une série de soulagemens passagers, de rechutes plus graves, qui se terminèrent enfin, après une longue lutte des efforts de l'art et des forces vitales contre la puissance de la maladie, par une mort sans douleurs, le 26 Juin, à 3 heures et quart du matin. Georges IV, Prince-régent d'Angleterre depuis 1788, à l'exception d'une courte interruption en 1789, roi en 1820, couronné le 19 juillet 1821, et mort en 1830, est un des souverains qui aient le plus longtemps gouverné la Grande-Bretagne, et ses 42 années de règne sont plus remplies d'événemens terribles, grands et même extraordinaires, qu'aucune de celles rappelées par l'histoire dans un espace de temps semblable.

INTÉRIEUR.

RÉFLEXIONS

sur

LA PRÉSENTE SESSION DU SÉNAT.

PREMIER ARTICLE.

Que les anges qui suivirent Satan dans sa révolte eussent de l'orgueil, on le conçoit aisément, au moins étaient-ce des anges; mais que ce bipède qu'on appelle homme, si faible, si récent, si borné, qui est venu remplacer sur cette boule terraquée le Paloestherion, l'Anaplotherion, le Mégatherion, le Mastadente, etc., s'avise d'avoir de l'orgueil comme un ange, même déchu, c'est vraiment intolérable. Chénier a beau dire

La sotte vanité sied à l'espèce humaine,

elle lui appartient peut-être, mais elle ne lui sied pas du tout.

Une des prétentions les plus audacieuses qu'aient les hommes réunis en société, c'est celle de faire des lois et des constitutions. Heureusement pour eux, et pour les nations, ils se trompent, et le seul, le vrai souverain,

Dieu, par les habitudes qu'il leur a données, par les événemens antérieurs, par les circonstances dont il les entoure actuellement, modifie souvent, sans qu'ils le veuillent, quelquefois sans qu'ils s'en aperçoivent, les conceptions dont ils étaient orgueilleux, et qui ne deviennent bonnes que lorsqu'elles ont subi la lente amélioration, que la Providence dispense avec le temps.

De là vient que chaque peuple a ses lois et sa constitution. On eut la sottise, en Piémont, d'adopter, sans la connaître, la constitution d'Espagne : si elle avait subsisté dans l'un et l'autre pays, quoique *la lettre* restât la même, l'esprit en peu d'années eût été différent.

Le sénat du Brésil est un exemple frappant de cette vérité. Nous défions que dans aucun autre état, où la législature est composée de deux chambres, on en trouve une qui lui soit analogue par sa marche, par sa conduite ; en un mot, qui joue dans la constitution le même rôle pratique que joue le Sénat brésilien pour le bonheur de l'empire. C'est que cette constitution, extérieurement semblable à beaucoup d'autres, a reçu les modifications intrinsèques du caractère brésilien et des circonstances.

Quelque intéressant qu'il fût pour nos lecteurs, quelque agréable qu'il fût pour nous d'appuyer ces observations de l'extrait du débat du Sénat, dont plusieurs membres, par leurs savans travaux, se maintiennent dans l'opinion au rang élevé qui leur a valu leur destination politique, où presque tous les orateurs montrent cette habitude des affaires, cette élocution facile, cette force sans violence, qui sont les vrais caractères de l'éloquence parlementaire, nous nous bornerons à montrer les résultats, et l'on en

déduira encore plus facilement le système que suit cette Chambre, et la véritable place qu'elle occupe dans l'organisation politique. On ne peut pas toujours juger des opinions par les discours, ni des volontés par les opinions; c'est aux faits que la sagesse humaine, d'accord avec la sagesse divine, nous commande de nous arrêter : *Ex operibus eorum dignoscetis eos.*

La plus remarquable attribution du Sénat Brésilien c'est le droit de rejeter les résolutions de la Chambre des Députés. Son *veto* n'est point suspensif: il est absolu; et si la Chambre temporaire peut vingt fois de suite représenter les mêmes lois, vingt fois la Chambre à vie peut les annuler. Le même pouvoir existe, il est vrai, en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas, aux Etats-Unis; mais nulle part il n'en est fait usage avec autant d'indépendance qu'au Brésil. Dans cette session quatre résolutions ont été rejetées. La plupart, il faut l'avouer, portaient le caractère de la précipitation. Telle était celle qui, en rendant libre la fabrication de la poudre, diminuait une branche du revenu public, sans que rien fût établi en compensation; ou le produit d'un enthousiasme peu réfléchi, comme celle qui, en accordant à la Province de Bahia un jour de fête qui lui était particulier, tendait à rompre cette uniformité de lois, qui, surtout pour celles qui concernent les actes extérieurs, est un des plus forts gages de l'unité.

Il faudrait parcourir les annales de l'Angleterre pendant un long espace de temps pour trouver autant de rejets de résolutions. La précieuse indépendance qu'a acquise et que conserve le Sénat Brésilien, et qui est une *

des premières sauve-gardes de la liberté, tient à plusieurs causes. 1°. Ce ne sont point les sénateurs dont l'influence fait nommer la majorité des députés, comme cela arrive en Angleterre. 2°. L'origine du pouvoir étant la même dans les deux Chambres du Brésil, il n'y a pas entre elles la différence de popularité, qui peut exister en France et ailleurs. 3°. Le *veto* de l'Empereur n'étant que suspensif, il fallait, pour la conservation de la liberté, que le *veto* absolu existât effectivement dans un des pouvoirs publics, et la nature des choses en a investi le Sénat.

Les projets amendés par le Sénat n'ont pas été en moindre nombre; et tous les amendemens, qui d'ailleurs étaient des améliorations évidentes, soit par une plus grande perfection de rédaction, soit en sauvant des contradictions avec des lois encore en vigueur, ont été adoptés par la Chambre élective. On voit encore ici l'influence des circonstances. La combinaison établie dans la Constitution pour la conciliation des deux Chambres, lorsqu'elles ne sont point du même avis sur les amendemens, n'était pas une idée heureuse. Il paraît que toutes les deux évitent d'y recourir, l'une par la sage circonspection des amendemens qu'elle présente, l'autre pour sa complaisance à les adopter. La loi sur la réunion des Chambres tend à tomber en désuétude, et il n'en résultera pas de grands inconvénients.

La circonspection du Sénat dans l'exercice de son pouvoir d'initiative n'a pas été moins recommandable : entr'autres choses il s'est constamment refusé à prendre aucune délibération sur les pétitions qui tendaient à établir des dépenses, même indirectement, pour respecter l'initiative,

qui, dans cette matière, appartient à la Chambre temporaire.

Le sénat n'a exercé cette initiatrice que rarement, et seulement lorsqu'il y a été engagé par le gouvernement. Ce n'est pas à coup sûr qu'il y eût dans cette assemblée moins de connaissances positives sur les besoins de la législation Brésilienne, ni moins de désir de la perfectionner. Mais il suffit que pour deux articles, le budget et l'accusation des ministres, la proposition appartienne de droit et exclusivement à la chambre des députés, pour que cette seule considération constitue le sénat en une sorte de chambre d'appel, et en fasse dans le fait une chambre haute, quoique la loi n'exprime aucune différence entr'elles. C'est encore un de ces résultats nécessaires, et delà provient, par une conséquence aussi très simple, que les projets de loi prennent plus rarement naissance dans la chambre destinée au second examen, que dans celle qui a des initiatives qui lui appartiennent. Au reste la chambre des députés a amendé les projets du sénat avec la même franchise que le sénat avait amendé ceux qu'elle avait présentés, et les amendemens ont été consentis avec la même facilité. Toutes ces choses sont très bonnes, en ce qu'elles établissent des précédens, qu'elles conduisent à l'uniformité et à la régularité dans la marche du système constitutionnel. Cela ne ressemble nullement à l'Amérique, à l'Angleterre, à la France, ni aux Pays-Bas ; mais tant mieux, la constitution n'en sera que plus Brésilienne.

Il y a, dans la liste que nous donnons des travaux du sénat, des projets de la chambre des députés qui appar-

tiennent à la session et par conséquent à la législature passées. C'est encore une disposition nouvelle et dont nous croyons qu'il y a peu d'exemples dans les autres pays constitutionnels. En Angleterre, à quelque point que soit avancée une affaire , excepté les commissions d'enquête, qui sont nommées par le roi, lorsqu'elle est interrompue par la clôture du parlement, il faut qu'elle soit reprise dès le commencement de la session suivante. Nous ignorons si cette continuité d'action accordée à la chambre amovible est préférable ou non à la discontinuité. Nous y voyons bien , du moins dans certains cas, quelques inconvénients ; mais , sans entrer dans la discussion de cette matière, nous nous contenterons d'observer que c'est encore un article bien caractéristique qui établit une différence notable entre le caractère de l'assemblée générale du Brésil , et celui des corps législatifs d'Europe (1); que cependant cette loi s'est faite peu à peu sans qu'on s'en aperçût , et c'est de cette manière que se font les bonnes lois.

Projets de Loi que le Sénat a définitivement approuvés pour présenter à la Sanction Impériale.

1°. Pour dispenser les élèves des cours des sciences juridiques et autres de S. Paulo e Olinda, de subir des examens préparatoires de grammaire latine, de rhétorique, de philosophie rationnelle et morale, d'arithmétique et de

(1) En Angleterre, le Roi ne peut pas donner sa sanction dans l'intervalle des sessions.

géométrie, quand ils les auront subis sur les mêmes matières dans les universités de Coimbra, ou dans les écoles de France, sous la condition de présenter des certificats authentiques de ces examens pour les premiers, et de faire preuve des diplômes de bachelier-ès-lettres pour les seconds. (Cette loi est originaire de la Chambre des Députés, sur la proposition du pouvoir exécutif.)

2°. PROJET DE LOI déclarant que tous les comptes relatifs aux testamens appartiennent exclusivement aux juges séculiers, ainsi que la décision de toutes les questions auxquelles elles seraient relatives. (Cette loi vient de la Chambre des Députés.)

Résolutions qui ont été portées par le Sénat à la Sanction Impériale dans les mois de mai et juin 1830.

1°. RÉSOLUTION d'approuver la création de diverses écoles primaires. (Originaire de la Chambre des Députés.)

2°. ABOLITION de l'emploi d'~~Administrateur~~ de la Douane de la Ville de Santos. (Originaire de la Chambre des Députés.)

3°. RÉSOLUTION pour donner le droit aux autorités sous lesquelles serviront les officiers de justice, de remplacer provisoirement les emplois vacans. (Originaire de la Chambre des Députés.)

4°. DÉCLARATION que la disposition de l'art. 79 de la loi du 1^{er} novembre 1828 s'applique également aux expéditeurs des Chambres, qui continueront à servir en vertu de leurs titres. (Originaire de la Chambre des Députés.)

5°. RÉSOLUTION pour que les greffiers des Chambres épis-

copales soient nommés librement par les évêques, et révocables par eux à volonté. (Originaire de la Chambre des Députés.)

6°. RÉSOLUTION pour que les conditions exigées pour les électeurs de paroisse, suivant le § 7 du chap. 2 des Instructions du 26 de mars 1824, doivient être appréciées d'après la conscience des votans. (Originaire de la Chambre des Députés.)

7°. RÉSOLUTION ordonnant que les assemblées paroissiales dans tous leurs travaux seront présidées par le juge de paix de l'endroit.

Projets de Loi et Résolutions présentés par la Chambre des Députés et rejetés par le Sénat.

1829.

PROJET DE LOI pour la suppression de la Cour de Supplication.

1827.

PROJET DE LOI pour l'abolition de la contribution qu'à titres d'honoraires recevaient les secrétaires de la Chambre Impériale et du Desembargo do Paço (Tribunal des Grâces.) (Rejeté comme étant déjà décidé par la loi qui supprime le Desembargo do Paço.)

1827.

RÉSOLUTION tendant à permettre la fabrication de la poudre à tous les citoyens, en grands ou petits établissements.

1829.

RÉSOLUTION déclarant le 2 de juin comme fête provinciale dans la province de Bahia.

Projets de Loi et Résolutions présentées par la Chambre des Députés, et amendes par le Sénat.

1829.

RÉSOLUTION déterminant la juridiction des Commandans militaires. (Les amendemens ont été approuvés par la Chambre des Députés.)

1829.

PROJET DE LOI supprimant les sur-intendances et les bureaux d'évaluation des dimes. (Les amendemens ont été approuvés.)

Résolution originaire du Sénat, et remise à la chambre des Députés.

Sur la nature du vote des Présidens des cours de justice de l'empire, et sur le nombre des juges votans.

Projets de Loi et Résolutions proposés dans le Sénat dans les deux premiers mois de la session de 1830.

RÉSOLUTION déterminant la forme du vote pour l'élection des juges de paix et leurs suppléans. (Remise à la Chambre des Députés.)

RÉSOLUTION approuvant la pension accordée par le Gouvernement à Dona Theresa Adelaide Azevedo Garcez et à

Sept. 1830.

ses enfans par répartition. (Remise à la Chambre des Députés.)

RÉSOLUTION accordant le terrain abandonné par les Indiens entre le Rio-Grande et la Paraiba sur la route de St. Paul, en patrimoine à la municipalité de la Villa de Paracré. (Ajournée dans la deuxième discussion jusqu'à ce qu'on obtienne les informations du Gouvernement.)

DÉCRET déclarant que jusqu'à la promulgation de la loi du 1^{er}. octobre 1828, les dépenses que pourront faire les municipalités pour la fête des patrons des villes et villas respectives, ainsi que pour la procession de la Fête-Dieu, les salaires du concierge de la prison, la lumière et l'eau des prisonniers, demeurent à leurs charges. (Remis à la commission de législation pour suppléer aux omissions du projet de décret.)

DÉCRET supprimant les emplois d'experts nommés par les municipalités. (Remis à la Chambre des Députés.)

DÉCRET accordant pour la pâture des animaux et pour l'établissement d'un village sur la route de Santos une demi-lieue de terrain carré. (Remis à la Chambre des Députés.)

RÉSOLUTION approuvant diverses écoles primaires créées par le Président de la province de Parahyba du Nord en conseil. (Remis à la Chambre des Députés.)

RÉSOLUTION marquant le mode de décision à l'égard des questions sur les terrains, quand elles ne peuvent être contestées par les juges de paix. (Rejetée par le Sénat.)

RÉSOLUTION approuvant la création de diverses écoles dans la ville do Desterro. (Remise à la Chambre des Députés.)

RÉSOLUTION approuvant diverses écoles secondaires et primaires dans la province de Piauhy. (Remise à la Chambre des Députés.)

DÉCRET autorisant les écrivains des juges de paix de paroisse ou de chapelles hors des villes à être en même temps tabellions de notes et de reconnaissance de signatures. (Remis à la Chambre des Députés.)

DÉCRET pour abolir la provéditure des morts et des absens. (Remis à la Chambre des Députés.)

DÉCRET ordonnant que dans toutes les villes et villas il n'y ait qu'un seul juge ordinaire et un suppléant. (Rejeté par le Sénat.)

DÉCRET érigant en Villa, sous la dénomination de *Porto-Bello*, le village de Garopés. — Résolution du conseil-général de la province de Sainte-Catherine. (Lue pour la première fois dans le Sénat le 28 de juin.)

Tels sont les travaux du Sénat menés à terme pendant les deux premiers mois de la session ordinaire. Nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs les occupations auxquelles la même Chambre s'est livrée pendant les deux derniers mois de cette même session. Ce résumé paraîtra dans le second numéro de notre Revue.

LITTÉRATURE.

UNE VISITE AU PURGATOIRE.

NOUVELLE IMITÉE DE L'ANGLAIS.

Le cimetière de Inistubber est un de ces endroits solitaires qu'on aime autant à parcourir dans un beau jour d'été, qu'on a de plaisir à l'éviter dans une sombre nuit d'hiver. Il est situé dans une étroite vallée au fond de trois monticules stériles et dépouillés. Au-delà de ces hauteurs le paysage est agréable et pittoresque; mais du côté du cimetière l'œil ne rencontre que l'image de la détresse et de la désolation. Rien ne s'y distingue, que l'enceinte mélancolique qui en occupe la base, ses murailles démantelées, et quelques longues branches de lierre, qui rampent sur les tombeaux et paraissent, par leur triste verdure, insultez à la stérilité des environs. C'est une source de pénibles réflexions que l'aspect de cette vallée, dont l'unique endroit verdoyant ne doit son inutile fécondité qu'à la tombe.

Sous une voûte ruinée, à l'est du cimetière, était le lieu de sépulture de la famille de Lacy. Descendant d'un des conquérants de l'Irlande, Sir Théodore de Lacy avait mené une joyeuse vie, sans aucun souci, se levant de grand matin pour la chasse, se couchant fort tard pour la bouteille; un bon vieux garçon de bonne humeur, et ne se mêlant de sa maison que pour trouver

ses chiens prêts dès le matin, et la table servie dès son arrivée : du reste, généreux propriétaire, bon maître, indulgent magistrat (excepté contre les braconiers), et en tout un excellent président d'un grand jury. Il mourut un beau soir, en riant d'une histoire qui depuis quinze ans lui était régulièrement contée trois fois par semaine.

Dans les temps antérieurs quand un des Lacy's avait compté sa dernière heure, on servait un somptueux déjeuner, et tous les convives accompagnaient à cheval le convoi funèbre. Les paysans recevaient avant la cérémonie un plein bowl d'eau-de-vie généreuse et s'asseyaient à un banquet funèbre, quand la pompe religieuse avait cessé; dès-lors tout était fini. Mais le temps, en amenant dans sa marche des améliorations et des sciences, a privé la plus grande partie des défunt de la paix du tombeau ; de telle sorte qu'un mort, enterré de la veille, se trouve tout étonné d'être rappelé sur terre par quelque savant indiscret, pour servir à la démonstration d'un cas rare de pathologie interne. Personne, je le crois, n'est très-curieux d'être le sujet des importantes observations que la médecine fait chaque jour sur les désastres dont elle est souvent l'auteur, et il n'y a rien d'étonnant à ce que le bon baronnet de Lacy eût cette coutume ~~du~~ l'heure. « Je voudrais, dit-il un soir, en soupant avec son médecin Dickenson, je voudrais bien pouvoir saisir au collet un de ces infâmes voleurs, qui viendrait après ma mort troubler encore mon repos. » Par tous les saints, je lui réduirais en esquilles chacun des os de sa carcasse ; mais, ajouta-t-il en soupirant, comme je ne pense pas pouvoir moi-même me charger de la tâche, c'est à toi que je le confie, Larry Sweeny (garde-chasse favori du baronnet) ; ainsi j'exige que tu me promettes de faire sentir nelle sur ma bière pendant trois jours et trois nuits, dès que d'autres coquins m'auront descendu dans ma vilaine et dernière demeure. Regarde, Larry, regarde un peu le docteur,

» vois le malin, comme il prend ma mesure. Remplissez votre
 » verre, docteur ; à votre santé : mon brave Larry, tue-moi cet
 » homme-là comme un lièvre, mets-lui tes deux coups dans la
 » tête, Larry, si jamais il s'avise de faire insulte à mes pauvres
 » vieux os dans le caveau moi si d'Inistubber.—Dieu nie préserve,
 » dit Larry, en acceptant le verre de vin que lui tendait son
 » maître, d'être jamais dans la nécessité de mettre une ou deux
 » balles dans la tête de M. le Docteur, quo je respecte comme
 » je le dois, et de le tuer dans le moment où il s'aviserait de
 » vouloir faire d'aussi laides plaisanteries sur mon maître. Ce se-
 » rait pourtant, sauf votre respect, avec grand plaisir que je le
 » ferais, vous pouvez en être sûrs, mes bons messieurs. — Je te re-
 » mercie de tes bons sentimens pour tous deux, dit le baronnet.
 » — Il ferait beau voir, continua le garde-chasse, que quelqu'un
 » se mit en tête de tirer monsieur d'importe où, à moins que ce
 » ne fût du purgatoire, et alors ce serait moi-même qui l'en tire-
 » rais, si je le voyais y aller.— Larry, dit le Docteur, je suis d'o-
 » pinion que si vous voyiez sir Théodore suivre cette route, vous
 » tourneriez tôt les talons, sans quoi vous courriez gros risque
 » d'aller plus loin et dans un plus redoutable lieu. — Moi, tour-
 » ner les talons ! reprit Larry, je puis bien jurer que non; et,
 » tournant les yeux vers un cadre vermoulu contenant le por-
 » trait de Saint Patrick, suspendu à la muraille derrière la chaise
 » de son maître, j'en prends à témoin le plus grand saint de l'Ir-
 » lande.

O horreur ! ô stupéfaction ! Larry voit le portrait fixer ses regards étincelans sur lui et cligner l'œil d'un air de malice pro-
 fonde, en paroissant consentir à l'appel qui lui était fait. — Qui,
 diable ! te fait pâlir ainsi à cette seule idée ? dit le docteur, en
 se méprenant sur la véritable cause de l'altération des traits du
 garde-chasse. — Rien, répond Larry, rien ; mais je me sens
 désaillir, et, si vous voulez mie le permettre, je crois nécessaire

de prendre l'air. — Sans doute, Larry, s'écria le Baronnet; et notre héros se retira, au milieu des éclats de rire des convives. Mais en opérant sa retraite il ne put s'empêcher de jeter encore une fois les yeux sur le terrible cadre, et le saint cligna l'œil de nouveau avec un sourire de double malignité. Il n'y avait plus moyen de résister à ce nouveau choc, et Larry dégringola les escaliers dans l'agonie de la terreur. Devenu plus calme, peut-être mes yeux m'ont-ils trompé, se disait-il, peut-être est-ce un mouvement produit par l'agitation des bougies; mais non, il a cligné l'œil comme maintes fois je l'ai fait moi-même dans un jour de printemps à Judy, la fille du fermier. Que voulait-il dire? N'importe, à quoi servirait d'y penser... et même d'en parler?... tous me riraient au nez, si je m'avais de le leur conter.

Le lendemain soir, mourut sir Théodore, comme nous l'avons dit; il fut enterré avec les cérémonies habituelles de la famille, dans le caveau d'Inistubber. Tout fut fait dans les règles, et, bien que le docteur Dickenson n'eût jeté aucune vue sur le corps du jovial baronnet, et que personne ne pût être soupçonné d'un semblable attentat à plus de quinze milles à la ronde, Larry Sweeny était cependant déterminé à tenir parole à son maître en veillant près de son tombeau. Peu m'importait de lui faire des mensonges honnêtes de son vivant; mais je n'ai pas le cœur, disait-il en essuyant avec les manches de son habit les larmes qui coulaient de ses yeux, au départ de la dernière personne du cortège, qui le laissait avec un seul compagnon dans l'effrayant cimetière, je n'ai pas le cœur de lui mentir après sa mort. Ainsi, mon cher Jack Kinaley, fais le devoir d'un bon cousin, veille avec moi cette triste nuit: vois combien il serait dur pour un brave homme de rester seul dans ces vieilles murailles, où il revient autant d'esprits, Dieu nous soit en aide! qu'il y a de heurteilles dans les caves de notre pauvre vieux maître. — A quoi, par-la-sambleu, penses-tu, lui dit son cousin, soldat hors de

service, qui avait fait toutes les guerres de la péninsule, de quoi, diable, as-tu peur ? Je n'ai jamais rien craint en bivouaquant sur le champ de bataille à Talavera, à Salamanque, dans les Pyrénées, où cependant se trouvaient empilés des corps morts, qui ne se sont jamais avisés de bouger, et où il n'y avait pas plus de revenans que de boucles de jarretières dans un régiment écossais des montagnes. Allons, je vais renouveler l'amorce de nos fusils, passe-moi la dame-jeanne, mettons-nous à notre aise sous la voûte, et je défie.... — Point de défi, cousin, point de défi, s'écria le garde-chasse tremblant, ce que tu as vu dans les pays étrangers n'a rien de commun avec les morts qui sont ici ; Dieu leur soit en aide ! ceux-là étaient morts à la guerre, ils étaient tués seulement depuis le matin, ils n'avaient pas encore eu le temps de ressusciter ; mais ceux-ci... — Ça peut bien être, dit le vétéran ; mais la nuit arrive, je vais me coucher, éveille-moi si tu vois quelque chose ; et, quand j'aurai dormi deux heures, je viendrai te relever du poste. En disant ces mots Jack se dirigea vers la voûte ; et, comme dans la journée il avait fait de copieuses libations à Bacchus, il donna bientôt une preuve auriculaire que la visite d'êtres surnaturels n'était point de nature à le priver de sommeil.

Quoique Larry ne put s'opposer à la détermination de son parent, il ne se trouvait pas le moins du monde à son aise. Il mit en pratique tous les nostrums connus pour chasser d'importunes idées. Il siffla ; mais l'écho répéta les sons d'un ton si aigu et si mélancolique, qu'il fut immédiatement obligé à renoncer à ce moyen : il voulut chanter, et parvint jusqu'à la cinquième note ; mais, à la sixième, le chorus effroyable sorti des voûtes lui glaça la langue ; il toussa, cracha, dandina les jambes : il essaya de marcher ; mais rien ne lui réussit. Combien il désirait alors que le vieux baronnet eût monté au ciel (car il n'osait pas dans ce moment penser en lui-même à aucune autre région), sans lui confier le soin périlleux de veiller sur sa dépouille mortelle dans un aussi

horrible lieu. La crise était au-dessus des forces humaines. Le ronflement surnaturel de Jack ajoutait encore à sa frayeur. Les fréquentes accolades données au spiritueux consolateur de tous les chagrins qui se trouvait à son côté, peuvent être blâmées par les moralistes ; les métaphysiciens , à coup sûr , ne s'étonneront pas de ces caresses redoublées ; et quiconque aura assez mauvais cœur pour blâmer notre héros , n'a jamais veillé sur le corps d'un baronnet , à minuit , dans le terrible cimetière d'Inistubber.

Si c'était au moins un décent , tranquille , honnête cimetière comme les autres , dit Larry à demi-voix ; mais une vieille , vilaine , abominable mesure , tout au plus faite pour être le lieu des rendez-vous du diable..... — Pour être quoi , dit un monsieur sortant d'une niche qui contenait la seule statue que le temps eut épargnée. C'était la figure de Saint Colman , à qui l'église était dédiée. Larry avait à plusieurs reprises examiné cette figure brillante d'ivoire et d'ébène , aux rayons de la lune , déjà élevée sur l'horizon. Pour être quoi ? répéta le monsieur ; à quoi dites-vous qu'est bon ce cimetière ? — A rien du tout , sauf votre respect , balbutia Larry , excepté à recevoir les restes des personnages les plus éminens.

L'étranger avait à-peu-près quatre pieds de haut ; il était couvert de vêtemens flottans , si , malgré leur forme , leur roideur ne les avait privés de toute espèce de droit à une telle qualification. Il portait sur la tête une mitre antique ; ses mains étaient croisées sur sa poitrine , et sur son épaule gauche il soutenait une crosse épiscopale : sa contenance avait quelque chose de solennel , et ses yeux étaient fixes , comme s'ils eussent été de pierre. On ne pouvait pas dire précisément que sa longue barbe se jouât sur son sein ; mais elle le couvrait en vénérable profusion , plus reide que celle d'un juif un matin de gelée après le brouillard. Enfin Larry reconnut , en jetant les yeux sur la niche , que le monsieur n'était autre que Saint-Colman lui-même , qui s'avancait vers

la , indigné , sans aucun doute , de l'insulte faite par la tremblante sentinelle au cimetière dont sa sainteté était le patron.

Il s'approcha avec un affreux sourire , à la réponse de Larry , un sourire tel que celui qui se jouerait autour des lèvres d'une meule à blé , si des lèvres elle avait. Bien , dit-il , Larry Sweeny...

— Comme le vieux coquin sait mon nom ! pensa Larry. — Puisque vous professez autant de respect et d'admiration pour le cimetière d'Inistubber , levez-vous et suivez moi. Je veux vous introduire chez moi ; car je suis maître ici , et c'est à moi à vous en faire les honneurs. — J'obéirais volontiers à votre sainteté , répondit Larry ; mais je suis ici aux ordres de sir Théodore , qui , bien qu'il fût mon maître de son vivant , se mettait dans une terrible colère quand on manquait à ses ordres , et je craignais de lui déplaire. — Sir Théodore ne saurait vous blâmer de me suivre , reprit le saint , je vous réponds qu'il ne s'en offensera pas. — Oui ; mais.... — Suivez - moi , s'écria Saint Colman ; et rapprochant de la figure de notre pauvre ami ses yeux immobiles , il l'entraîna après lui par le même enchantement qui fait tomber l'oiseau dans la gueule du serpent.

Le saint marchait devant lui en silence , sans re ralenti dans sa marche par les pierres et les décombres qui , à chaque pas , endommageaient les *tibia* de l'infortuné Larry. Il suivait son guide marmoréen dans une route basse située à l'ouest de l'église , et dans ce trajet il réussit à se faire à la tête assez de nouvelles bosses pour décourager l'examen du plus patient craniologue. Le sentier serpentait au milieu de brières plus ou moins vermoulues , et , à l'exception des pas pesans du saint sur les pierres de ce long canal , aucun bruit n'interrompait le morne silence des tombeaux. Tremblant , trébuchant à chaque pas , dirigé seulement à intervalles par les rayons de la lune , qui pénétraient à travers les crevasses de la voûte délapidée , et qui ne servaient qu'à éclairer des objets d'horreur , Larry s'aperçut

qu'il descendait, et s'étonnait de la longueur du voyage. Il commençait à concevoir la plus mauvaise opinion des intentions de son conducteur : mais que pouvait-il faire ? Résister était impossible, fuir ne l'était pas moins, et il pensait en lui-même que, s'il est hors de toute possibilité de lutter toujours contre l'entraînement du diable, il ne l'est pas moins de se soustraire à la puissance d'un saint.

Enfin se termina la pénible marche ; et, au grand étonnement de Larry, il trouva que son guide l'avait introduit dans une immense salle éclairée par une lampe d'argent, remplie d'huile de naphte, dont la lumière ne le cédait en rien à celle du jour. De l'intérieur, des accens de gaieté se faisaient entendre, et il était évident, d'après cette joyeuse harmonie, et le choc des verres, que quelque club souterrain employait bien son temps et n'épargnait pas les bouteilles. — Qui est là ? cria d'un ton de mauvaise humeur un portier averti par le coup de marteau frappé à la porte par Saint-Colman. — Veuillez avoir la bonté d'ouvrir la porte, dit le saint avec douceur, et n'en demandez pas davantage, ou je vous casserai la tête. J'amène un monsieur qui vient nous faire visite, et dont l'affaire est pressante. — Cela peut bien être, pensa Larry ; mais quelle sorte d'affaire, grand Dieu !

Le portier obéit à l'injonction, après avoir toutefois probablement annoncé l'arrivée d'un étranger, car un morne silence succéda sur-le-champ à la clamour du banquet, et Larry, suivant pas à pas son guide, qu'il regardait en ce moment presque comme un ami, en le comparant aux convives souterrains auxquels il allait être présenté, l'accompagna dans un immense vestibule, au fond duquel, dans une chambre basse et voûtée, la compagnie se trouvait réunie.

C'était au fait une étrange société. Autour d'une longue et pesante table étaient assis vingt-trois graves et vénérables personnes.

nage , barbus , mitrés , porteurs du bâton pastoral et de la croix ; tous statues de pierre vivantes comme le saint qui avait sauté de sa niche. Sur le tapis de cette table étaient figurés le soleil , la lune , les étoiles , le temple mystique bâti par Hiram. L'équerre , le compas , la truelle , figuraient près des convives , et le marteau se trouvait près de l'assiette du président. Cependant comme les travaux étaient fermés et que le moment du banquet était arrivé , chaque membre de la massive confrérie avait pour vis-a-vis un large flacon. En disant que tous ces Saints étaient irlandais et que Saint Patrick en personne présidait à l'assemblée n'eût pas étonné les lecteurs ne s'étonneront pas d'apprendre que , grâces à ces mêmes flacons , quelques uns des convives canonisés eussent de temps en temps la mitre un tant soit peu de travers. Parmi la compagnie se trouvaient Saint Senatus de Limmerick , Saint Déclan d'Ardmore , Saint Canice de Kilkenny , Saint Finbar de Corck , Saint Michan de Dublin , Saint Brandon de Kerry , et d'autres du même pays. Vingt-trois sièges étaient occupés , le vingt-quatrième était réservé pour Saint Colman , que l'univers entier sait être de Cloyne , et qui , s'étant rendu à sa place , annonça au Président qu'il avait amené l'homme. L'homme (le pauvre Larry lui-même) fut stupéfait à la vue d'une compagnie aussi inattendue , et trembla de tous ses membres , quand , au moment où son guide parla de lui , les quarante-huit yeux de pierre se dirigèrent en même temps sur lui.

Tu arrives à temps , Larry , dit Saint Patrick , nous tenons chapitre cette nuit , et nous sommes assemblés pour passer gaiement nos instans. Tu sais sans doute qui je suis ? — Dieu bénisse votre révérence , je le sais de reste , répondit Larry , et j'ai souvent vu votre portrait au dessus de la porte d'une salle où , ajouta t-il à demi-voix , il était plus agréable de se trouver qu'ici enterré dans les souterrains d'une vieille église. — Parle haut , Larry , dit le Saint , et ne crois pas que je trouve mal ce que tu pourras dire : j'ai été moi-même de chair et d'os ; mais à coup sûr tu dois te rappeler avoir

dit l'autre soir que tu regarderais comme une bagatelle de tirer ton maître du purgatoire, si tu pouvais y arriver, et que tu m'as pris à témoin de ton assertion. — Ou...i, put à peine prononcer Larry, qui se souvenait trop bien des regards que de son cadre lui avait lancés le saint. — Et tu te rappelles aussi le clignement d'yeux que je te fis alors? — Je suis bien certain, reprit Larry, oppressé par les battemens de son cœur, que vous êtes trop bien élevé pour faire cas de chaque mot que peut dire un pauvre Irlandais, surtout quand c'est le soir qu'il parle. — Je m'en étais douté, dit le saint, et j'avais deviné que tu ferais le poltron, quand tu serais mis à l'essai. Que pensez-vous, mes frères, que nous devions faire de ce drôle? — Il faut lui casser la tête, répondit, en chœur, la sainte confrérie; et, pour joindre l'action à la parole, les vingt-quatre saints se levèrent à la fois, leurs yeux immobiles fixés sur notre héros, qui, frappé d'horreur, ne pouvait cependant fermer les siens. Ils commencèrent à glisser lentement, mais en ordre, sur lui, courbant leur ligne en croissant, de manière à l'environner de tous côtés. En vain se réfugia-t-il jusqu'à la porte, l'épaisseur de ses battans, défiait toutes les forces humaines; en vain chercha-t-il de toutes parts un trou protecteur; il n'en trouva point; et de plus en plus la lente phalange diminuait l'étendue du demi-cercle qu'elle traçait. Les crosses levées menaçaient de mettre soudain la sentence à exécution. Il ne restait plus qu'à supplier, et Larry tomba à genoux. Ah, Messieurs, s'écria-t-il, vieux et braves saints comme vous êtes, ne tuez pas le père d'une pauvre petite famille, qui n'a jamais fait le moindre mal ni à vous-mêmes ni à vos parents; sûrement si vous voulez que j'aille en.... il est inutile de prononcer ce vilain mot-là, ne vaudrait-il pas mieux que j'y allasse fort, vigoureux et capable de faire bonne mine dans ce terrible moment, que d'y arriver la tête mise en mille morceaux, comme un savetier le jour de l'élection d'un député?

— Tu parles bien, répondit Saint Patrick, et d'un mouvement de sa crosse il arrête la marche des assaillans. Je suis bien aise de te voir revenir à la raison. Prépare-toi donc au voyage. — Et comment, sauf votre respect, ferai-je pour arriver si loin? — Hé bien, dit Saint Patrick, puisque Colman a été si longtemps ton guide, il peut encore te mener jusques là; mais comme le but de ton voyage est un tant soit peu éloigné d'ici, et qu'il n'est pas probable que tu sois connu dans ces parages, tu feras bien de prendre cette lettre de recommandation, qui, sans doute, te sera utile. — Et, dit Michan, le Saint de Dublin, prends aussi cette tabatière et fais-en l'usage que celui à qui tu remettras la lettre t'indiquera.

Crampone-toi à ma dalmatique, dit Saint Colman, garde-toi bien de la lâcher et partons. — Tout est-il prêt, dit, d'un ton de voix terrible, Saint Patrick? — Tout est prêt, répondit-on en chœur. En un instant voûte, tables, saints, cloches, église s'évanouirent dans l'air; on n'entendit que le battement d'énormes ailes, et Larry fut presque étouffé par le courant d'air qu'elles produisirent, comme s'il avait été entouré d'une volée de Condors des ventes arabes. C'était, suivant toute probabilité, les saints qui regagnaient leur céleste demeure: mais jusqu'au moment où nous relatons cette vérifique histoire, nous n'avons pu rien apprendre de positif à cet égard. Larry n'eut pas longtemps à s'étonner de ce nouveau prodige, car lui-même sentit qu'il prenait l'essor, balancé dans l'espace à la queue de la dalmatique de Saint Colman. La terre et ses points les plus élevés disparurent bientôt à ses yeux, et ils se trouvaient seuls au milieu d'un éther pénétré d'une éclatante lumière, bien qu'on n'aperçût pas le soleil. Au-dessus, à une immense distance paraissait le firmament, où se trouvaient enchâssés, comme des joyaux, des milliards d'autres différents sur lesquels Herschel aurait en vain dirigé sa lunette. Ils volèrent ainsi longtemps sans

qu'aucun objet distinct se présentât à leur vue. Enfin, une longue ligne blanche, brillante comme l'argent aux rayons de la lune, frappa leurs regards. Ceci, dit Saint Colman, est le séjour des Limbes; c'est la grande route que prennent les âmes en quittant la terre. Milton l'appelle..... Je suppose que tu ne l'as jamais lu, Larry? — Hélas, révérend monsieur, reprit Larry, comment cela se pourrait-il, je ne sais pas distinguer un A d'un B. — Hé bien, cela est appelé par Milton, continua le saint, le paradis des sots; et si ce pays était réellement peuplé par tous ceux de cette tribu qui quittent la terre, on y renconterait la meilleure compagnie de l'univers. Au nord, tu vois ce point éclatant? — Oui, monsieur, soupira Larry. — C'est l'entrée de la route d'en haut, elle est étroite et rocallieuse. Au sud tu aperçois un chemin sombre; large, uni et facile à descendre; c'est la route inférieure, les grands de la terre y sont entassés: tu peux apercevoir leurs ombres à travers l'obscurité. Ceux qui sont destinés à prendre le chemin d'en haut sont enveloppés dans des flots de lumières éternellement jaillissantes de ce seul point, tu ne saurais les distinguer. Le sentier d'argent dans lequel nous entrons est celui des Limbes. Ici nous devons nous séparer; tu remettras ta lettre à la première personne que tu rencontreras. Fais de ton mieux, aie du courage, et fais surtout attention à ne point profaner de nom sacré, sans quoi je ne réponds de rien.

En disant ces mots le saint disparut. Son guide s'était à peine évanoï, que Larry entendit à quelque distance le tintement d'une sonnette. En tournant les yeux vers le point d'où il portait, Larry aperçut un grave personnage vêtu de noir, dont les yeux étaient deux charbons ardens; il chassait devant lui avec une gaule un troupeau d'âmes, comme on conduit des dindons sur les routes voisines

des capitales aux approches de la Noël. Toutes ces âmes étaient sur le chemin du purgatoire. Dans le groupe Larry reconnut son vieux maître, de la même manière que ses prédécesseurs, Ulysse, Enée, Télémaque et une foule de héros moins vantés reconnurent les ombres de leurs amis dans les régions de l'Achéron. Qui peut amener ici une personne vivante, dit le noir personnage ? Larry, Larry, j'ai bien envie de me saisir de toi pour t'apprendre à ne pas venir me troubler dans mes fonctions. — Je suis venu, dit Larry, rappelant tout son courage, apporter à votre Excellence une lettre de la part d'honorables messieurs avec lesquels j'ai eu le plaisir de passer la soirée sous la vieille église d'Inistubber. — Une lettre ! s'écria l'homme aux pieds fourchus, que Larry remarqua dans ce moment. Où est-elle ? — La voici, Monseigneur, répondit Larry. — Oh ! s'écria le Monsieur, je connais l'écriture, mais je ne m'y laisserai pas prendre, tout cela n'est que pour me jeter de la poudre aux yeux. — Ouais, pensa Larry, c'est justement ça, et je parieraient mon fusil contre une baguette, que c'est pour cela que le vieux brave saint de Dublin m'a donné la tabatière, qui, j'en suis sûr, est remplie du plus fin râpé. Ouvrant en conséquence la boîte, pendant que l'homme noir lisait sa lettre, il lance dans ses yeux de feu tout le contenu de la tabatière. L'essai fut couronné d'un plein succès. — Fi. Tché-thé-thé, morbleu, s'écriait l'homme noir, en se frottant des mains les deux yeux et en éternuant vingt fois par seconde. — Sauvez-vous, sauvez-vous, imbécilles, criait Larry aux ombres, maintenant qu'il n'a plus d'yeux pour vous garder. O mon maître, mon maître Sir Théodore, courez à droite, au point brillant, au point brillant, et que Dieu vous conduise. Larry avait oublié l'injonction qui lui avait été faite par le saint, il avait profané

un nom sacré. Au moment où le mot fut prononcé, il sentit le sentier d'argent glisser sous lui, et avec la rapidité de la pensée il tomba à plat sur le dos, dans le vertige et la confusion de son incommensurable chute, au pied même de la niche de la vieille église, d'où il était sorti peu de temps auparavant.

Les ombres émancipées s'étaient élancées dans toutes les directions, avec des cris joyeux qui retentissaient dans l'espace rayonnant. Quelques-unes furent encore ressaisies par leur terrible conducteur; d'autres, volant au hasard, prirent le chemin gauche; d'autres, le sentier à droite. Par lequel se précipita le bon Sir Théodore? C'est ce que l'histoire ne dit pas; mais, comme il avait entendu la recommandation de Larry, nous sommes persuadés qu'il suivit le bon chemin.

Larry ne fut pas longtemps à revenir de sa chute, car presque à l'instant il entendit un grognement furieux, qui s'approchait rapidement; il regarda épouvanté: c'est l'homme noir! les yeux plus enflammés que jamais, et ses cornes recourbées (car dans sa course il avait perdu son chapeau) se dessinaient en ombres effrayantes sur la muraille éclairée par la lune. Larry s'élance, son ennemi le suit. Le refuge le plus sûr était sans doute l'église; Larry s'y précipite, comme le dauphin poursuivi par le requin fend les flots de la mer, comme le cerf léger suit devant la meute bruyante. Plus furieux que le requin, plus rapide que la meute, volait après Larry l'homme noir et cornu. L'Eglise est franchie, la sacristie, le cimetière. Larry sent sur son col tendu l'haleine brûlante de l'ennemi du genre humain; tout espoir est perdu. Le malin de ses serres aiguës a saisi la chevelure de Larry. Il est à moi! dit le démon; si j'ai perdu une partie de mon troupeau, du moins je tiens ce maître coquin. — O Saint Patrick, s'écria notre héros, Saint Patrick, prends pitié de moi! — Je puis t'assurer,

cousin Larry, dit kinalley , le poussant aveo force pour le tirer du sommeil le plus agité, que tous les saint Patrick du monde ne t'auraient pas sauvé , si le vieux Beresfort t'avait surpris endormi à ton poste, comme je te trouve en ce moment. Par la foi d'un vieux soldat , il aurait mis le grand prévôt à tes trousses et je n'aurais pas donné deux sous pour ton cou. Et mais, quoi ! plus rien dans la dame-jeanne ? Eh bien ! Qu'as-tu à dire ? — Rien du tout , dit Larry , en se frottant le visage ; mais c'était un vilain rêve , et je suis bien aise qu'il soit fini.

PIÈCES OFFICIELLES ET VARIÉTÉS.

DISCOURS

Prononcé par S. M. l'Empereur du Brésil à la clôture de la Session ordinaire de l'Assemblée générale Législative le 3 septembre 1830.

Augustes et très-dignes Représentans de la Nation,

Il m'est très - pénible de vous signifier combien il est désagréable pour moi de voir arriver le terme fixé pour la clôture de cette session, sans que quelques actes, que la Constitution de l'Empire exige, que j'avais recommandés, et que la Nation entière attendait du patriotisme de ses représentans, aient été accomplis.

Mais, comme il m'appartient, en ma qualité de premier intéressé, et plus que tout autre, à la prospérité du Brésil, de présenter un remède légal et prompt aux maux de la patrie, et que je reconnais l'urgence et l'indispensabilité de quelques mesures législatives encore pendantes, et d'autres qui, dans les circonstances critiques où se trouve le Brésil, sont justement réclamées, j'ai résolu de convoquer extraordinairement l'Assemblée Générale, afin qu'elle

s'occupe des objets que dans le discours du Trône il me plaira de lui indiquer.

La session est terminée.

L'EMPEREUR CONSTITUTIONNEL
ET DÉFENSEUR PERPÉTUEL DU BRÉSIL.

DÉCRET.

Mon Conseil - d'État entendu , il me plaît convoquer extraordinairement l'Assemblée Générale Législative , et ordonner qu'elle se réunisse pour la séance d'ouverture , qui aura lieu le huit du présent mois de septembre , continuant ses séances jusqu'au dernier jour d'octobre suivant , parce que le bien de l'Etat le demande ainsi. Le vicomte d'Alcantara , Membre de mon Conseil , Ministre d'Etat des affaires de la Justice , et chargé par *interim* de celles de l'Intérieur , l'ait pour entendu , et expédie les dépêches nécessaires à cet effet.

Palais de Rio de Janeiro , le 3 de Septembre 1830 , neuvième de l'Indépendance et de l'Empire.

Avec le paraph de S. M. I.

Signé LE VICOMTE D'ALCANTARA.

DISCOURS

De S. M. l'Empereur du Brésil à l'ouverture de la Session extraordinaire de l'Assemblée Législative, le 8 septembre 1830.

Augustes et très-dignes Représentans de la Nation,

J'ai convoqué extraordinairement l'Assemblée Générale pour recommander à son zèle et à sa sagesse les mesures que j'ai jugées urgentes et indispensables pour soulager mes fidèles sujets du poids de leurs maux actuels, et pour avancer la félicité générale de l'Empire. Les mesures que je pense devoir indiquer sont :

La conclusion des lois qui doivent, suivant le vœu de la Constitution, fixer les forces de terre et de mer, ordinaires et extraordinaires.

La conclusion de la loi du budget.

Un remède prompt et efficace pour améliorer, aussitôt que possible, la circulation du papier-monnaie et de la monnaie de cuivre.

L'organisation d'une Banque nationale.

La discussion des propositions que, dans la session ordinaire de cette année, il m'a plu de vous faire présenter, et de celles qui pourront être faites par le Gouvernement.

La discussion du code pénal et de procédure criminelle.

Enfin, j'espère voir prendre en considération, comme elles le méritent, les représentations et les propositions les plus intéressantes des conseils généraux des provinces.

Tels sont, augustes et très-dignes Représentans de la Nation, les objets qui m'ont paru de la plus grande importance, et qui devront fixer votre attention et animer votre zèle pendant cette session extraordinaire. La nécessité des mesures que je viens de vous indiquer est manifeste; leur utilité est évidente, et la crise des circonstances présentes exige impérieusement qu'elles se prennent sans délai.

La session est ouverte.

L'EMPEREUR CONSTITUTIONNEL,
ET DÉFENSEUR PERPÉTUEL DU BRÉSIL.

NOUVELLES DE FRANCE.

La révolution qui vient d'avoir lieu en France, car il est impossible de donner un autre nom au changement le plus *brutal* qui puisse être imposé à une nation, est un fait trop important, pour que nous puissions nous dispenser d'en entretenir nos lecteurs. La charte est foulée aux pieds, le gouvernement du bon plaisir remplace l'ordre légal, les ordonnances sont présentées à la place des lois. Le fait est incroyable ; mais il est vrai. Les ordonnances ont paru, signées du roi et contresignées par les ministres réunis en conseil. Ainsi donc plus de doute.

La sagesse de Louis XVIII avait doté la France d'une charte constitutionnelle : depuis seize ans, ~~les~~ partis, se combattant sans sortir des formes et des voies légales, avaient popularisé et en quelque sorte fait comprendre l'admirable machine du gouvernement représentatif : la presse était libre ; mais une loi forte et sage contenait la licence : le crédit public était porté au plus haut point de prospérité ; les lois étaient exécutées ; un budget de plus d'un milliard était exactement payé ; enfin le royaume était dans l'état le plus prospère. Tout vient d'être remis en doute. Un ministère impopulaire a tout fait évanouir. De nouveaux conseillers, appelés le 8 août de l'année dernière, repoussés par la nation entière, stigmatisés par

la Chambre élective et complètement vaincus dans une nouvelle élection qu'ils avaient imprudemment provoquée , ont enfin amené le roi à dissoudre la nouvelle Chambre avant même qu'elle ne fût assemblée, à changer la loi des élections , à rétablir la censure , enfin à frapper la Charte de nullité.

Voilà où la rage des jésuites , l'exagération des absolutistes , et , disons-le , les fautes et l'exigence des libéraux ont mis ce malheureux royaume. L'opposition , en refusant son appui au sage ministère de MM. Roy , Martignac et Hyde de Neuville , a redoublé les forces du parti jésuitico-absolutiste ; l'audace de quelques hommes a fait le reste. Il a été facile de tromper la conscience timorée d'un vieillard de 74 ans ; et le plus grand malheur qui puisse affliger une nation , la perte de ses institutions , menace la France.

Quelle foule de tristes conjectures fait naître un semblable coup d'état !

Napoléon s^e crut longtemps nécessaire au salut de la France , il avait une haute opinion de lui-même , et son génie , ainsi que ses succès , le rendaient , certes , bien excusable ; et cependant il a deux fois renoncé au pouvoir plutôt que d'exposer la France à de plus grands maux. Bolivar aurait droit aussi de se croire nécessaire à la Colombie , et pourtant , soit qu'il craigne de perdre sa popularité en se mettant à la tête du gouvernement sous la seule forme qui puisse convenir à sa malheureuse patrie , soit qu'il craigne une trop forte résistance , il s'exile volontairement du théâtre de sa gloire.

Nous allions parler de M. de Polignac ; mais nous

avons pensé qu'on ne pourrait rien conclure d'un parallèle entre ce prince et deux héros. Nous prendrons un titre de comparaison à tous égards un peu plus rapproché.

Le dey d'Alger, malgré sa fermeté bien connue, que augmentaient encore les dogmes de sa religion, a cédé à la nécessité, et cependant ce n'était pas un délégué, un ministre; il était pour le royaume d'Alger un *principe* politique et religieux. Et le prince de Polignac, plutôt que d'abandonner la place qu'il occupe au conseil, supposant que la majorité de la Chambre serait opposée à ses desseins, a déterminé le roi à la dissoudre, en renversant subitement la loi des élections, en portant atteinte à la liberté de la presse. A-t-il donc pensé que le vote direct et libre de la majorité de quatre-vingt mille individus ne formait pas une force majeure assez caractérisée? ou bien croit-il que la satisfaction de son amour-propre vaille mieux que la tranquillité, la prospérité, peut-être même l'existence de la monarchie? Et cependant que lui demandait-on? voulait-on lui ôter l'honneur, ou cette vie qu'il dut à Napoléon? voulait-on le clouer sur le rocher de Prométhée, pour que jusqu'à la fin de sa vie ses entrailles fussent chaque jour rongées par un vautour sous l'uniforme anglais? voulait-on le séparer de sa famille, de ses amis? Non: il peut continuer à jouir de la considération qui s'attache aux grands noms, aux grands emplois, aux grandes fortunes; de l'estime que mérite un homme de bien, un agronome instruit. On voulait qu'il débarrassât le cabinet du roi de ses gothiques idées, de l'influence Wellingtonienne, et de cet entou-

rage , qu'il a dû choisir , sur le refus des nombreux hommes d'état que lui présentait la France , parmi ceux dont les talents sont trop peu connus , ou parmi ceux dont l'immoralité est malheureusement trop célèbre.

A-t-il cru pouvoir maîtriser le mouvement qu'il va faire naître?... Quelle que puisse être l'issue , elle fournira toujours un beau fait à l'appui des principes constitutionnels bien entendus. Elle montrera la force de cette organisation politique. Assurément , aucun sultan , à Constantinople , n'eût osé tenter ce que Charles X a fait sans difficulté et sans crainte , du moins actuelle. Fasse le Ciel que les résultats ne fassent pas regretter à la France la hardiesse de cet acte de pouvoir.

POST-SCRIPTUM.

Au moment de mettre sous presse , nous apprenons par le brick *Les Deux Frères* , venu de Guernesey en 48 jours , que l'irritation a été poussée au dernier point dans la Capitale de la France .

Le tumulte a commencé dans les bureaux du *Constitutionnel* , dont plus de cinquante gendarmes voulaient empêcher la distribution .

Le roi Charles X et ses ministres avaient quitté Paris. On croyait qu'ils s'étaient retirés à Vincennes , où soixante à soixante-dix mille hommes de troupes réglées étaient rassemblés sous les ordres du maréchal duc de Raguse.

Les Députés présens à Paris s'étaient rassemblés chez l'un d'eux, M. Alexandre Delaborde, et avaient déclaré qu'ils considéraient les ordonnances comme illégales. Une députation envoyée au roi n'avait point été reçue par S. M.

Enfin, s'il faut en croire les lettres de France, l'indignation populaire était à son comble, la guerre civile était sur le point d'éclater, et la révolution recommençait.

Table des Matières.

Lettre du Prince Léopold de Saxe-Cobourg, motivant son Refus de la Souveraineté de la Grèce.	5
Naufrage et Perte de deux Bricks de guerre français sur la côte d'Alger.	12
Notice sur la ville d'Alger, ses environs et son port; et Réflexions sur l'importance de cette nouvelle acquisition pour la France.	26
Article Nécrologique sur Georges IV, Roi d'Angleterre. . . .	32
Réflexions sur la présente Session du Sénat.	41
Une Visite au Purgatoire. Nouvelle imitée de l'Anglais. . . .	52
Discours prononcés par S. M. l'Empereur du Brésil à l'Assemblée générale Législative les 3 et 8 septembre 1830. . . .	67
Nouvelles de France.	71

La REVUE BRÉSILIENNE paraît, du 25 au 30 de chaque mois, par livraisons de 64 pages d'impression, sur beau papier, et en caractères neufs. Elle formera, chaque année, trois volumes.

Le prix de la Souscription est de 4,000 Rs. pour quatre mois, payables d'avance chez GUEFFIER ET C^e., Imprimeurs, rue da Quitanda, n°. 79, qui répondent de l'accomplissement des conditions de la souscription.